



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLOW

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_191

**OBJET : CONVENTION CADRE PETITE
VILLE DE DEMAIN (PVD) VALANT
OPERATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE (ORT) CŒUR DE
CHARTREUSE**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 19h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 30 novembre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Christiane BROTTO SIMON à Anne LENFANT, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
---	--

RAPPELANT que les communes de Saint Laurent du Pont et des Echelles en lien avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il a pour objectif de donner aux élus des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- **Phase 1 :** la convention d'adhésion, signée le 10 juin 2021 pour la Commune de Saint Laurent du Pont et le 28 mai 2021 pour la Commune des Echelles ;
- **Phase 2 :** la phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- **Phase 3 :** la phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en 2026.

L'opération de revitalisation du territoire (ORT), issue de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), est un outil opérationnel dont les incidences en matière d'habitat et de commerces peuvent être significatives. Il confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, en fonction de la réglementation en vigueur, comme :

- la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- l'éligibilité de la commune au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;
- le renforcement du Droit de Prémption Urbain ;
- l'encadrement des baux commerciaux, etc.

RAPPELANT que la convention-cadre, annexée à la présente délibération, concerne le projet de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, et répond aux ambitions inscrites dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.) signé le 15 juillet 2021. Elle a pour objet de :

- présenter les ambitions en matière de revitalisation des centralités des communes de Saint Laurent du Pont et des Echelles ;
- définir un programme d'actions et des intentions de projets ;
- préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

CONSIDÉRANT les cinq axes stratégiques qui ont été définis :

Axe 01 – Réhabiliter et développer des habitats performant et attractifs :

- Lutter contre l'habitat dégradé ou insalubre pour résorber la vacance et favoriser l'attractivité des centres-bourgs,
- Adapter l'offre résidentielle aux parcours de vies et aux besoins des habitants,
- Favoriser les programmes de nouveaux logements exemplaires (écoquartier) en réinvestissant naturellement des sites à potentiel et où la mutation fait sens (friches, îlots délaissés, îlots d'activité),
- Lutter contre l'étalement urbain en priorisant des programmes de logement centré autour des centres-villes (mutation d'îlots en centre bourg) et exemplaire en termes d'aménagement intégré (préservation et magnification d'espaces paysagers)

Axe 02 – Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière :

- Accompagner les acteurs locaux dans la modernisation et l'adaptation des locaux d'activités afin de lutter contre la vacance commerciale et les cellules vides,
- Préserver et développer l'offre commerciale de proximité dans les centres-bourgs,
- Proposer une animation du commerce et de l'artisanat pour prioriser les implantations,
- Développer une offre touristique et de loisirs de qualité et maîtrisée,
- Développer une offre de séjour en priorisant des projets d'hébergement touristique de qualité et singulier,

Axe 03 – Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie :

- Faciliter la création d'îlots publics apaisés par l'aménagement exemplaire de places centrales (halle piétonnée, place du village non motorisée, îlots patrimoniaux...),
- Proposer des voies douces alternatives à l'usage de la voiture pour les courts trajets et déplacements pendulaires (déplacement commerces de proximité, écoles, sports, loisirs),
- Créer des liaisons sécurisées et partagées entre les différents modes de mobilités (espace relais mobilité, gare rurale multimodale...),

Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire :

- Soigner l'image des villes sur les plans patrimoniaux, architecturaux et paysagers, gage d'attractivité naturelle des centres bourgs,
- Réinvestir les espaces patrimoniaux pour répondre aux aspirations actuelles et participer à l'amélioration du cadre de vie,
- Favoriser la « renaturation » des espaces publics dans une logique de gestion différenciée et participative,
- Engager une politique de réduction des impacts énergétiques et environnementaux des municipalités,

Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous :

- Repenser les lieux publics pour recréer des espaces favorables à l'appropriation et aux usages,
- Améliorer l'accessibilité aux équipements et services publics,
- Renforcer l'offre de services concentrés à disposition des habitants.

Cette revitalisation s'inscrit dans une démarche de projets partagés. La démarche n'est donc pas figée et normative ; elle est vivante, itérative et ouverte à la contribution de chacun.

L'engagement de tous les acteurs, Communauté de Communes et communes concernées, Etat, Banque des Territoires, Région, Département et acteurs privés concernés sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite des projets.

Les communes de Saint Laurent du Pont et des Echelles ont délibéré au niveau de leur conseil municipal.

D'autres communes du territoire pourront rejoindre cette convention même si elles ne font pas partie du programme Petites villes de demain : la commune d'Entre Deux Guiers est notamment identifiée en raison de sa proximité urbaine avec celle des Echelles et de ses enjeux d'habitat et de revitalisation du centre-bourg. Elle a pour projet une signature par voie d'avenant au printemps 2023 afin de rejoindre cette convention d'ORT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la Convention cadre Petite Ville de Demain (PVD) valant Opération de revitalisation du Territoire (ORT) Cœur de Chartreuse, ainsi que ces axes stratégiques, actions et intentions de projet qui en découlent ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention,
- **CHARGE** la Présidente de signer les documents et de faire les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 06 décembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT



CONVENTION CADRE PETITE VILLE DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE CŒUR DE CHARTREUSE

ENTRE

Les communes de Saint-Laurent du Pont et de Les Echelles :

- La Commune de Saint-Laurent du Pont représentée par son Maire, M Jean-Claude SARTER en application d'une délibération du conseil municipal n° A en date du jour mois année,
- La Commune des Echelles représentée par son Maire, Mme Myriam CATTANEO en application d'une délibération du conseil municipal n° B en date du jour mois année,

L'EPCI, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

Représentée par son président, Mme Anne LENFANT, en exercice, autorisé par décision du conseil communautaire n° A en date du jour mois année,

Le Département de l'Isère,

Représenté par son président, M Jean-Pierre BARBIER,

Ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet du département de l'Isère M Laurent PREVOST et par le préfet du département de la Savoie M François RAVIER,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	3
Article 2 – Les ambitions du territoire	3
2.1 Le diagnostic territorial	3
2.2 Les enjeux de territoire.....	5
Article 3 – Gouvernance	8
Article 4 – Les orientations stratégiques.....	8
Article 5 – Le plan d’action	9
5.1 Saint Laurent du Pont.....	10
5.1.1 Diagnostic du territoire	10
5.1.2 Le projet de territoire.....	10
5.1.3 Les actions	11
5.2 Les Echelles en lien avec la commune d’Entre Deux Guiers	12
5.2.1 Diagnostic du territoire	12
Les Echelles :	13
5.2.2 Le projet de territoire.....	13
5.2.3 Les actions	15
Article 6 - Suivi et évaluation du programme	15
Article 7 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	15
Article 8 – Evolution et mise à jour du programme	16
Article 9 - Résiliation du programme	16
Article 10 – Traitement des litiges	16
Annexe 1 : Présentation des périmètres des secteurs d’intervention des ORT	18
Annexe 2 : Fiches actions pour chaque commune	21

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

[Les communes de Saint-Laurent du Pont et Les Echelles](#) ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du [10 juin 2021](#) et du [28 mai 2021](#).

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Cette convention a valeur d'Opération de Revitalisation du Territoire pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et les communes PVD des Echelles et de Saint-Laurent-du-Pont, selon les périmètres définis en annexe n°1. D'autres communes du territoire pourront donc rejoindre cette Convention même si elles ne font pas partie du programme Petites villes de demain : la commune d'Entre Deux Guiers est notamment identifiée en raison de sa proximité urbaine avec celle des Echelles et de ses enjeux d'habitat et de revitalisation du centre-bourg. Elle a pour projet une signature par voie d'avenant au printemps 2023 afin de rejoindre cette convention d'ORT.

Article 2 – Les ambitions du territoire

2.1 Le diagnostic territorial

Le territoire Cœur de Chartreuse se situe au cœur du massif de la Chartreuse et de son Parc Naturel Régional. Situé au cœur du sillon alpin, le massif de la Chartreuse.

La situation du Massif de la Chartreuse dans la partie externe de la chaîne alpine impose une forte contrainte topographique. Entre plaine, fond de vallée encaissé, gorges, coteaux, plateaux et sommets, les espaces naturels et montagneux contraignent fortement l'urbanisation. Les cours d'eau, notamment les deux Guiers, ont influé sur la structure du territoire.

Le territoire est situé au carrefour d'influence de trois communautés d'agglomérations : Grenoble Alpes Métropole, Chambéry Métropole et la Communauté du Pays Voironnais.

La Communauté de Communes est comprise en intégralité dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Chartreuse et représente 60 % de son territoire. L'intercommunalité regroupe 17 communes dont 10 communes situées en Savoie et 7 en Isère.

L'analyse de la démographie montre que le maintien du dynamisme démographique sur le territoire et la lutte contre le vieillissement de la population en incitant les jeunes ménages à s'installer sur le territoire, l'adaptation des logements au vieillissement de la population pour le maintien à domicile notamment dans les villages de montagne (Accessibilité du lieu de vie, distance aux services, maîtrise de la périurbanisation) sont les principaux enjeux pour le Cœur de Chartreuse.

Sur l'ensemble du territoire le nombre de logements sur le territoire évolue constamment à la hausse, passant d'environ 5000 logements en 1968, à 9478 logements en 2016. Cette croissance du parc est à analyser finement, car elle masque des disparités entre les différentes communes du Cœur de Chartreuse. Bien que les résidences principales prédominent dans la composition du parc de logements des communes de plaine, celles-ci sont marquées par davantage de vacances, notamment en centre bourg (Saint-Laurent-du-Pont, Les Echelles-Entre-Deux-Guiers). A titre de comparaison avec les autres Communauté de communes, la part des résidences principales du Cœur de Chartreuse (73 %) reste relativement importante, soulignant la vocation d'accueil et d'habitat du territoire.

Il y aurait environ 139 logements potentiellement indignes dans les communes de Saint Pierre d'Entremont Savoie, Saint Pierre de Chartreuse, Miribel les Echelles, Saint Laurent du Pont, les Echelles et Entre Deux Guiers. Ces trois communes concentrent 45 % du Parc potentiellement indigne repéré par l'ANAH.

L'analyse de densification a également permis d'identifier le potentiel de réhabilitation et de changement de destination présent dans les communes du Cœur de Chartreuse. La majorité du potentiel de réhabilitation a été identifié sur les communes de la moitié nord de la Communauté de communes.

Des services d'aide à la petite enfance bien développés et présents sur tout le territoire et des services d'aide à domicile indispensables au maintien des personnes âgées à domicile mais une désertification médicale entraînant ainsi un accroissement des difficultés d'accès aux services de santé (médecins, pharmacies...). Des communes mieux équipées que d'autres en infrastructures sportives et des disparités d'accès au très haut débit et un « débit » numérique encore « faible » sur une grande partie du territoire. Le manque de garde à domicile dans les communes isolées et l'absence d'aide aux aidants des personnes âgées sont des problématiques majeures sur le Cœur de Chartreuse. La prise de compétence « gestion des équipements sportifs et culturels » par la Communauté de communes de Cœur de Chartreuse engage la définition d'une politique de soutien et d'accompagnement du Cœur de Chartreuse aux associations locales. Le vivre ensemble et la cohésion sociale contribuent au cadre de vie et offrent un cadre d'usage de qualité. Ainsi, la réponse au besoin en équipement et la recherche de liens sociaux à travers des équipements et actions intercommunaux sont des enjeux majeurs du PLUi-H valant SCoT-H. De même, le rééquilibrage de l'offre de services sur l'ensemble du territoire en confortant les spécificités et l'offre en équipements est un enjeu fort en termes de mobilisation, de budget et des compétences.

L'analyse des linéaires commerciaux met en évidence un phénomène de vacance des locaux important dans certains bourgs, témoignant d'une offre de proximité fragilisée.

Le niveau d'équipement en commerces est relativement faible et est associé à un taux de commercialité limité et un taux de service élevé, se traduit par des linéaires commerciaux hétérogènes et un manque de continuité de certains linéaires marchands en raison de la dissémination des locaux vacants. La continuité des linéaires marchands, la redynamisation du commerce local et lutte contre la vacance commerciale sont des enjeux majeurs en termes d'attractivité territoriale, de cadre d'usage et de vitalité économique.

Les mobilités liées à l'emploi sont donc importantes en nombre et représentent des mobilités récurrentes sur la journée. Les flux sortants du territoire étaient au nombre de 3 570 en 2011 (INSEE), les flux entrants de 882, et à cela, il faut ajouter les flux internes de l'ordre de 3 459. La totalité des flux liés à l'emploi représente donc 7 911 en 2011, avec 45 % de flux sortants, 44 % de flux internes et 11 % de flux entrants.

L'étude menée à l'échelle du PNR en 2012 sur les mobilités, nous apprend que les distances parcourues par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail restent raisonnables, puisque 70 % des actifs parcourent moins de 20 km par trajet dont 30 % moins de 5 km. Ce dernier chiffre représente une réelle potentialité pour développer les modes doux et modes alternatifs. La distance moyenne domicile-travail s'établit à 17 km. Le mode de transport utilisé massivement par les actifs résidant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est la voiture, à hauteur de 83 %. Ce taux s'établit à 90 % à l'échelle du PNR (source : INDDIGO, Mission mobilité dans les Parcs de Rhône-Alpes, PNR de Chartreuse, Comité de pilotage, novembre 2012). Les actifs travaillant dans leur commune ont quant à eux choisi la voiture à hauteur de 75 % à l'échelle du PNR (source : étude INDDIGO).

Ces analyses pointent du doigt des manques criants de recours à des modes doux sur des trajets courts.

2.2 Les enjeux de territoire

Le projet de territoire de la CC Cœur de Chartreuse déploie une stratégie basée sur l'identité spécifique du territoire de Chartreuse, sur lequel s'appuie la dynamique, avant tout humaine, entre sentiment d'appartenance et territoire tourné vers l'avenir. Le projet doit permettre de trouver une gouvernance adéquate, impliquant acteurs et habitants tout autant que les institutions, et garantissant la pérennité de l'ouverture et des coopérations engagées avec les territoires voisins. Mais surtout le projet de l'intercommunalité se veut résolument tournée vers la transmission aux générations futures d'un territoire viable et résilient, tenant compte des enjeux climatique, énergétiques et environnementaux afférents à l'avenir de la Chartreuse.

Une terre d'accueil

- Accueillir la population en répartissant le développement de manière harmonieuse et cohérente entre les différentes entités du territoire :
 - ❖ Répondre aux besoins en termes de logement (diversification de l'offre, destinations variées, centres-villes/bourgs et encadrement des localisations) ;
 - ❖ Assurer la pérennité, l'équilibre et le développement de l'activité commerciale, en organisant l'offre (faciliter le développement de services et commerces répondant aux besoins, dans les centre-bourgs) ;
- Accueillir les entreprises afin de développer les emplois sur le territoire (encadrer la localisation, conforter les capacités d'emploi et de création d'entreprise) ;
- Fonder l'accueil sur une offre écotouristique :
 - ❖ Diversification 4 saisons (accompagnement des stations, montagnes douce, familles, activités valorisent les ressources locales et l'environnement, activités adaptées au réchauffement climatiques, réseaux) ;
 - ❖ Tourisme à impact positif (partenariat public/privé, tourisme intégré, optimisation économique, maillage et complémentarité) ;
- Mettre en place les conditions d'une fréquentation durable par les touristes et les excursionnistes :
 - ❖ Organiser les modes de déplacements des touristes et des excursionnistes (transports en communs vers sites, stationnement, limitation ou réservations des secteurs problématiques, mutualisation de stationnement) ;
 - ❖ Promouvoir une mobilité douce entre les sites patrimoniaux et touristiques les plus fréquentés ;

- Renforcer l'offre d'hébergement de séjour sur le territoire, au service de la stratégie « slow tourisme » :
 - ❖ Encourager la réhabilitation de l'hébergement et de l'immobilier de loisir (résidences secondaires sous-exploitées, maîtriser l'arrivée de lits, accompagner les privés, réhabilitation des centres de vacances) ;
 - ❖ Diversifier l'offre d'hébergement par l'appui à la création de nouveaux hébergements marchands, en hôtellerie de plein air et en hébergement insolites (hébergement de qualité et atypique) ;
 - ❖ Accompagner le développement des services dans les hébergements touristiques ;
- Développer les opportunités économiques offertes par le numériques (très haut débit pour activités, nouvelles formes de travail (coworking, télétravail, auto-entrepreneariat).

Un développement économique qui allie proximité et ambition

- Impulser une dynamique de la création d'entreprise et favoriser l'accueil de nouvelles formes d'emplois :
 - ❖ Faire du territoire un espace d'entrepreneariat (éduquer les jeunes à l'entrepreneariat et entreprise, nouvelles formes de travail, animation économique de la 4C) ;
- Accompagner l'implantation et le développement des entreprises dans le respect de l'armature territoriale souhaitée par le PLUi :
 - ❖ Créer des conditions foncière et immobilière attractives pour répondre aux besoins de croissance ou de fonctionnement plus optimal des entreprises locales et accueillir de nouvelles entreprises (cibler PME artisanales ou tertiaire dont le transport n'est pas primordial) ;
- Accompagner le développement des savoir-faire qui font l'identité du territoire :
 - ❖ S'appuyer sur la fréquentation et la consommation touristique et résidentielle pour soutenir les activités porteuses de l'identité du territoire (savoir-faire et produits locaux – commerce et activités culturelles) ;
- Accompagner et mieux anticiper les transitions de l'ensemble des filières présentes sur le territoire, pour viser une réponse adaptée aux spécificités des activités de Cœur de Chartreuse et aux ambitions de résilience du territoire (pérenniser filières présentes et besoins pour la transition, anticiper les changements nécessaires, vers le tourisme 4 saisons) ;
- Valoriser la ressource bois et sa filière :
 - ❖ Atteindre une nouvelle étape dans l'organisation de la filière permettant une meilleure utilisation de la ressource et de la confortation/dynamisation de l'activité économique de transformation et de ses activités tertiaires (Seconde transformation et usages diversifiés, AOC, anticiper les besoins des sites, savoirs-faires) ;
- Accompagner les évolutions de l'agriculture :
 - ❖ Assurer une pérennité des activités agricoles confrontées aux incidences du changement climatique, à la demande d'une alimentation plus saine, au besoin d'un meilleur équilibre économique de l'activité, activité dans un cadre territorial sous pression (Aider le maintien et la transmission des activités agricoles, biologiques et raisonnée, circuits-courts, adaptation aux changements climatique et manque d'eau, filière lait) ;
- Donner du rayonnement économique au territoire :

- ❖ Construire et diffuser l'image d'un territoire dynamique, d'initiatives et de qualité (amélioration de l'offre, marketing territorial, communication) ;
- Concevoir le développement en coopération avec les territoires voisins :
 - ❖ Coopérer avec les territoires voisins pour se donner plus de moyens et d'efficacité dans le développement économique souhaité (Mutualisation des ressources, démarches territoriales (territoire d'industrie), labels de savoir faire).

Un usage raisonné et local des ressources, pour engager le territoire sur une vraie dynamique de transition énergétique et écologique

- Une transition vers un usage raisonné et local des ressources du territoire (développement et promotion des circuits courts, maintien des activités et préservation de l'environnement, modérer la consommation foncière notamment grâce aux friches, recyclage) ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique : réduire avant tout les consommations :
 - ❖ Réduire ou mieux maîtriser les consommations pour limiter la dépendance aux énergies extérieures au territoire (limiter ainsi les GES - Respecter les engagements des documents, exemplarité des collectivités, éclairage public) ;
 - ❖ Développer les énergies renouvelables et l'utilisation des ressources locales (production d'énergie, construction bois) ;
- Offrir des alternatives à la mobilité et à la voiture individuelle aussi bien pour les déplacements internes qu'en lien avec les territoires voisins en s'appuyant sur le développement du numérique :
 - ❖ S'appuyer sur une intermodalité efficace pour les flux en lien avec les territoires voisins (Transport public habitants / touristes, covoiturage, rabattement vers parkings relais, vélo) ;
 - ❖ Réduire les besoins en mobilité et faciliter les mobilités alternatives à la voiture individuelle : inciter à la pratique du vélo et aux mobilités partagées pour les flux internes (Vélo, marchabilité des centres-bourgs, mobilité partagée, TP alternatifs, schéma de mobilité) ;
 - ❖ Le numérique au service de la démobilité/e-mobilité et au développement des mobilités alternatives (Augmenter la connaissance sur les mobilités, espaces/objets limitant les déplacements (coworking, relais colis), limiter les déplacements vers l'extérieur).

Un développement du territoire visant qualité de vie et bien-être pour tous

- Aménager et construire en préservant les ressources, le paysage tout en veillant à la qualité de vie actuelle et de demain :
 - ❖ Préserver le paysage et capital environnemental Chartroisin (espaces naturels, protection et préservation des paysages naturels et bâtis, eau) ;
 - ❖ Développer les territoires, logements et équipements avec le souci de la qualité de vie et de la proximité / accessibilité (parcours résidentiel, répondre aux besoins, frugalité, espaces publics) ;
- Favoriser collectivement de services tant culturels que quotidiens sur l'ensemble du territoire :
 - ❖ Travailler collectivement pour développer les secteurs de la culture et de la jeunesse (projets jeunesse, lieux culturels, objectifs socio-professionnels et ateliers) ;
 - ❖ Chercher l'égalité et l'équité d'accès pour les usagers aux services et commerces de proximité, de petite enfance, et culture (services, usage du numérique collecte des déchets) ;
- Sauver les services de santé qui sont menacés :
 - ❖ Assurer un maillage territorial de proximité de l'offre de santé (conforter les pôles existants,

accessibilité renforcée, développement) ;

- Soutenir et entretenir le tissu associatif du territoire qui anime le territoire et participe à la cohésion sociale (soutien aux associations, initiatives culturelles et solidaires).

Article 3 – Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée par un comité de pilotage.

Il est composé des membres signataires de la convention, sous la co-présidence de la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, du Maire de la ville de Saint Laurent du Pont et du Maire de la commune des Echelles.

Sont également invités les partenaires associés à l'Opération de Revitalisation des Territoires et les référents techniques en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunit à minima une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme sur la base des indicateurs de suivi
- Examiner l'avancement et la programmation des actions
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations stratégiques
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les chefs de projet PVD des communes signataires sont en relation régulièrement. Ils alimentent le comité de pilotage en :

- Veillant au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifiant l'avancement des dossiers, analysant les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissant le tableau de suivi de l'exécution.

Les communes de Saint Laurent du Pont et des Echelles dans le cadre de la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain avaient mis en place une gouvernance interne à chaque commune avec un comité de projet qui suit l'avancement du projet. Cette organisation est maintenue.

Article 4 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

Axe 01 – Réhabiliter et développer des habitats performant et attractifs,

- Lutter contre l'habitat dégradé ou insalubre pour résorber la vacance et favoriser l'attractivité des centres-bourgs,
- Adapter l'offre résidentielle aux parcours de vies et aux besoins des habitants,
- Favoriser les programmes de nouveaux logements exemplaires (écoquartier) en réinvestissant naturellement des sites à potentiel et où la mutation fait sens (friches, ilots délaissés, ilots d'activité),
- Lutter contre l'étalement urbain en priorisant des programmes de logement centré autour des centres-villes (mutation d'ilots en centre bourg) et exemplaire en termes d'aménagement intégré (préservation et magnification d'espaces paysagers)

Axe 02 – Renforcer l’attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière,

- Accompagner les acteurs locaux dans la modernisation et l’adaptation des locaux d’activités afin de lutter contre la vacance commerciale et les cellules vides,
- Préserver et développer l’offre commerciale de proximité dans les centres-bourgs,
- Proposer une animation du commerce et de l’artisanat pour prioriser les implantations,
- Développer une offre touristique et de loisirs de qualité et maîtrisée,
- Développer une offre de séjour en priorisant des projets d’hébergement touristique de qualité et singulier,

Axe 03 – Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie,

- Faciliter la création d’îlots publics apaisés par l’aménagement exemplaire de places centrales (halle piétonnisée, place du village non motorisée, îlots patrimoniaux...),
- Proposer des voies douces alternatives à l’usage de la voiture pour les courts trajets et déplacements pendulaires (déplacement commerces de proximité, écoles, sports, loisirs),
- Créer des liaisons sécurisées et partagées entre les différents modes de mobilités (espace relais mobilité, gare rurale multimodale...),

Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l’environnement et l’identité du territoire,

- Soigner l’image des villes sur les plans patrimoniaux, architecturaux et paysagers, gage d’attractivité naturelle des centres bourgs,
- Réinvestir les espaces patrimoniaux pour répondre aux aspirations actuelles et participer à l’amélioration du cadre de vie,
- Favoriser la « renaturation » des espaces publics dans une logique de gestion différenciée et participative,
- Engager une politique de réduction des impacts énergétiques et environnementaux des municipalités.

Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous.

- Repenser les lieux publics pour recréer des espaces favorables à l’appropriation et aux usages,
- Améliorer l’accessibilité aux équipements et services publics,
- Renforcer l’offre de services concentrés à disposition des habitants,

En cas d’évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l’objet d’un avenant à la présente convention. L’évolution des actions ne fait pas l’objet d’avenant.

Article 5 – Le plan d’action

Les orientations stratégiques communes inscrites à l’article 4 de la présente convention sont déclinées en plan d’action pour chaque commune signataire. Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, détaillées en annexe 2. Elles s’inscrivent dans une logique de territoire décliné dans un périmètre ORT, précisé pour chaque commune en annexe 1.

Elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE. L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

5.1 Saint Laurent du Pont

5.1.1 Diagnostic du territoire

La commune de Saint Laurent du Pont est **une des principales polarités du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**, au pied du versant ouest du massif de Chartreuse. Elle regroupe environ 4500 habitant.es sur une superficie de 35km². Son tissu ancien est dense et s'est développé en plusieurs hameaux (Villette, Le Coterg, Les Martins notamment), ce qui engendre un fonctionnement multipolaire. Le plus importante d'entre eux, le bourg, est située à l'entrée des gorges du Guiers Mort, et concentre équipements, commerces, services et emplois, et est attractive à l'échelle du plateau de la Chartreuse.

L'élaboration d'un PLUI-h valant SCoT à l'échelle de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse (adopté en 2020) a été l'occasion de **fixer des ambitions pour restructurer, recentrer et valoriser la commune autour d'un centre-bourg dynamique**. Ce projet porté à l'échelle intercommunale et inscrit dans le PADD vise donc à favoriser la **réhabilitation des centres-bourgs**. Saint-Laurent-du-Pont est l'une des communes principalement visées par cet objectif de redynamisation des centres, car elle fait partie de celles qui opèrent un développement soutenu grâce au renforcement de l'offre de services et d'emplois, le développement de son potentiel touristique et le confortement de sa fonction économique. Elle est donc identifiée comme **l'une des centralités du territoire de Chartreuse, dont le développement du bourg est prioritaire**.

Saint-Laurent-du-Pont est traversée par la route départementale reliant Chambéry à Voiron et Grenoble, entraînant un trafic important en véhicules légers et poids lourds et **situant la commune à l'articulation d'axes de communication passants**. On note cependant une absence de hiérarchie et un manque de lisibilité des voies de circulation internes, et très peu d'aménagements sont mis en place pour les modes doux. La ville est également le **premier pôle commercial de Chartreuse** : son offre commerciale est diversifiée, offrant notamment un taux de services élevé, et est polarisée dans le cœur du bourg provoquant un effet vitrine intéressant le long de l'axe routier. Le phénomène de vacances commerciale est peu présent et concentré sur les rues secondaires. Cependant, le nombre de logements vacants est en augmentation depuis 2008, culminant à environ 9% en 2019. La population est vieillissante et le solde démographique fragile, ce qui soulève des interrogations sur la stabilité de l'économie et des services de la ville.

Le patrimoine historique et architectural du centre bourg est d'une grande richesse, mais mal révélé et mis en valeur. De manière générale, l'urbanisation s'est développée de manière très hétérogène au-delà du centre, complexifiant la lisibilité du bourg et créant des coupures urbaines fortes et pérennes. Elle porte cependant une capacité d'évolution importante dans les secteurs des équipements publics et des zones pavillonnaires, notamment capacité de mutation intéressante pour les projets urbains de la ville.

La commune est également dotée d'un **très bon niveau d'équipements, proposant un nombre important de services publics et parapublics à la population locale et intercommunale**. Les bâtiments les abritant ont cependant un fort besoin de rénovation, notamment énergétique. On note également un manque d'espace public fédérateur pour la population, qui permettrait également de créer des liaisons entre les équipements du centre-bourg, aujourd'hui manquantes.

5.1.2 Le projet de territoire

Le programme Petites villes de demain représente une opportunité pour Saint-Laurent-du-Pont de mettre en place les objectifs identifiés dans le PLUi-H et dynamiser la commune comme ville-centre du territoire. Depuis déjà plusieurs mandats, la collectivité de Saint-Laurent-du-Pont prête une attention particulière à la **mise en valeur du cadre de vie pour ses habitants** (espaces publics, espaces supports des modes de déplacements

doux), dans l'objectif notamment **d'assurer une plus grande place aux piétons et cycles dans et autour du centre historique** et en direction des quartiers hors du centre et des autres villes de la Communauté de Communes. Le programme Petites villes de demain est donc en continuité avec les actions déjà mises en place par la municipalité. L'objectif de la collectivité, repris dans le PLUi-H, est de permettre un **mode de développement favorisant le dynamisme de ses fonctions urbaines**, en restant en accord avec la préservation et la mise en valeur des caractéristiques paysagères, environnementales et naturelles.

La commune de Saint-Laurent-du-Pont souhaite s'engager dans une **transition écologique globale** au travers de différentes actions qui peuvent renforcer la résilience du territoire. D'abord par la **rénovation énergétique des équipements publics**, la commune disposant d'un patrimoine bâti important qu'il convient de réhabiliter et d'intégrer dans une **réflexion dynamique de restructuration liée aux équipements publics** à créer ou à faire évoluer. Cette évolution représente l'opportunité d'une **réflexion d'ensemble sur l'implantation, l'accessibilité et le rayonnement des services publics** sur la commune et le territoire.

Ensuite, la transition écologique passera par un **accompagnement pour une réhabilitation du parc de logements et de bâtiments publics et privés** : le centre-bourg de Saint Laurent du Pont présente une diversité des fonctions (habitat, équipements, commerces et services), ce qui contribue à son animation et sa fréquentation. La commune souhaite activer tous les leviers pour **maintenir et étoffer l'offre en services et en logements adaptés à toutes les tranches de vie** sur son territoire : la revitalisation pourra s'organiser autour d'actions ciblées directement sur les commerces, sur une réhabilitation des bâtiments anciens accueillants ces commerces en rez-de-chaussée et des habitations en étage, et sur l'accueil de nouveaux types de logements. Des actions particulières seront aussi pensées pour la modernisation et la diversification des commerces du centre.

La transition écologique passera également par une **réflexion d'ensemble sur les déplacements dans la commune**. Saint-Laurent-du-Pont est traversée par l'axe très passant de la RD520, dont l'aménagement doit être revu pour optimiser les circulations et les voiries, et mieux sécuriser les usagers à pied et à vélo. Cela viendra **alimenter un réaménagement global des espaces publics, des aménagements paysagers et des stationnements de la commune**, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie laurentinois et l'attractivité de la ville. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des espaces pour tous.

5.1.3 Les actions

Afin d'affiner le plan d'action, la commune a initié la formation d'un plan guide (voir fiche action n°4-01). La réalisation de ce document permettra d'identifier les opérations à réaliser, dans un calendrier consolidé et un budget identifié, qui seront-elles-mêmes déclinées en fiches actions. Elles sont ajoutées à la présente convention à l'occasion du prochain Comité de Pilotage.

La collectivité développe de nombreux projets sur ces bâtiments publics, dans un souci d'efficacité des services publics et d'économie d'énergie. Ainsi, plusieurs sont fléchés pour une réhabilitation intégrant une rénovation thermique lourde, qui ouvre également l'opportunité d'améliorer les conditions de travail et d'accueil du public et de redéployer les services pour plus de lisibilité. La Perception, le Centre Social et l'Ancienne Cure sont fléchés de manière prioritaire pour les rénovations, afin de restructurer le pôle social de la commune et de créer un nouveau pôle culturel contenant notamment une médiathèque.

La municipalité porte également une réflexion importante sur son plan de circulation. Les voiries sont aujourd'hui mal hiérarchisées et sécurisées, avec un trafic important de voitures et poids lourds : la circulation sera donc réorganisée à l'échelle communale, en lien avec le Département, afin de fluidifier le trafic. Cela permettra également de développer les déplacements en modes doux (pistes cyclables en lien avec le Schéma Directeur Vélo adopté par le Parc Naturel Régional de Chartreuse et itinéraires piétons), et de revoir l'organisation des poches de stationnement. L'un des premiers projets à voir le jour autour de cet axe de travail est la végétalisation du parking du complexe sportif, qui comprend la création d'itinéraires sécurisés piétons et vélos ainsi qu'une meilleure performance environnementale.

Saint-Laurent-du-Pont s'engage également dans une réflexion d'ensemble sur ses espaces publics, afin de créer davantage d'espaces de convivialité et de liaisons entre les différents secteurs du centre-bourg (place du marché, place Aristide Briand, place du 19 mars 1962). La place Léon Gambetta sera l'un des premiers secteurs à entrer en rénovation, concentrant des enjeux d'aménagement d'espace public, de mise en valeur des entrées de ville, de plan de circulation et de lisibilité des équipements publics. Cela contribuera directement à la mise en valeur du patrimoine architectural de la ville. Pour l'habitat, le diagnostic pré-opérationnel permettra d'identifier les actions prioritaires à mener pour résorber l'habitat insalubre ou vacant. La commune souhaite également implanter de nouvelles formes d'habitat, notamment de l'habitat inclusif à destination des personnes âgées

Plusieurs études sont en cours afin d'affiner le plan d'action de la commune.

Opération de Revitalisation de Territoire
Commune Saint Laurent du Pont

Plan d'actions - Commune Saint Laurent du Pont	Calendrier
Axe 01 – Réhabiliter et développer des habitats performant et attractifs, Axe 01-1 - Etude pré-opérationnelle OPAH	2022-2023
Axe 02 – Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière, Axe 02-1 - Etude de revitalisation commerciale	2022
Axe 03 – Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie, Axe 03 - 1 - Végétalisation des espaces publics : parking du complexe sportif	2023-2025
Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire, Axe 04-1 - Réalisation d'un plan guide Petites villes de demain	2022-2023
Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous. Axe 05-1 - Réhabilitation de la Cure de Villette Axe 05-2 - Réhabilitation de l'ancienne Perception	2022-2023 2022-2024

5.2 Les Echelles en lien avec la commune d'Entre Deux Guiers

5.2.1 Diagnostic du territoire

Autre polarité du territoire, **les communes jumelles des Echelles (73) et d'Entre Deux Guiers (38) participent naturellement à l'attractivité du territoire de Cœur de Chartreuse et son massif** au regard de leur histoire partagée, de leur géographie commune, de l'activité économique déployée, des services et équipements publics proposés à la population.

Avec un capital de population respectivement de 1 239 habitants et de 1 901 habitants, **les communes des Echelles et d'Entre-Deux-Guiers forment ainsi une trame urbaine bi-départementale cohérente et concentrée autour du Guiers avec d'une part leur cœur historique de centres bourgs qui résonnent d'une rive à l'autre, une ceinture résidentielle qui s'est constituée en quartiers et des ilots d'habitation plus éloignés.**

L'enjeu en matière de revitalisation pour la commune des Echelles est de protéger son centre historique et ancien en ciblant l'essentiel de ces actions pour redorer son image dans une double logique

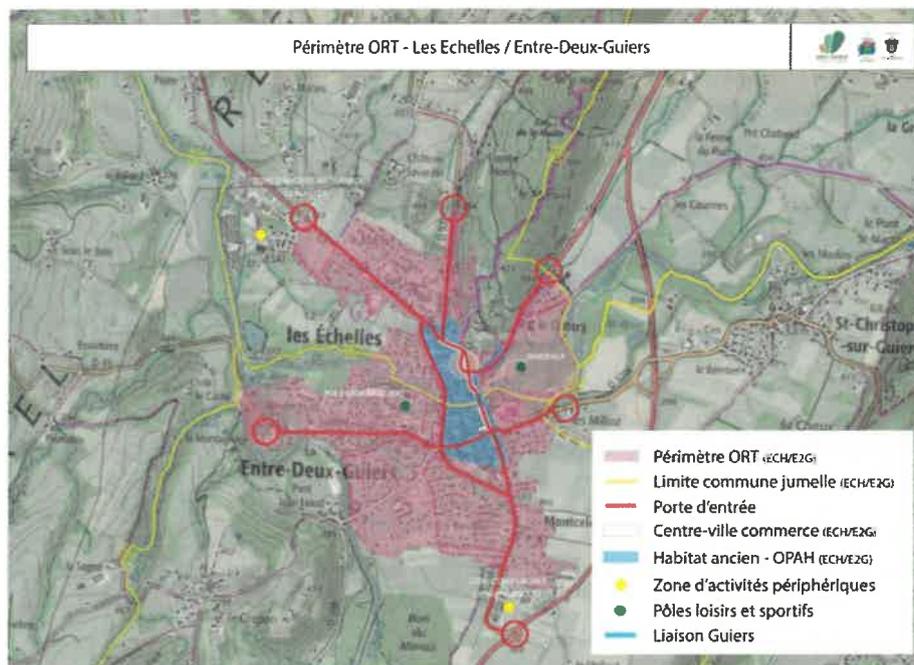
de cœur de « village apaisé » et de « village revitalisé ».

Les Echelles :

L'élaboration du Master Plan Guide « Les Echelles, plus qu'un lieu de vie » se veut être le document cadre qui permet de répondre aux objectifs en matière de revitalisation défendue par le territoire et d'opérer des actions en sa faveur : donner envie d'habiter, protéger le tissu commercial, réhabiliter les éléments patrimoniaux, réinvestir et magnifier les espaces publics, renforcer l'accessibilité des équipements publics (sociaux, santé...) et de services à la population (publics, privés) ...

Il s'agit pour les Echelles de proposer un projet singulier « Petites Villes de Demain Revitalisées » dans l'esprit d'opérations « pilotes » qui ont montré leurs bénéfices avec d'une part la base de loisirs éco-touristique « Rivière'Alp » (véritable pôle attractif et récréatif d'Entre-Deux-Guiers / Les Echelles) en résonance avec le projet « Riv'2 Guiers » à Entre Deux Guiers où l'aménagement d'une halle et de sa rue commerçante a été opéré avec ce soucis de projet intégré et de dialogue entre les deux communes.

La définition du secteur d'intervention de Petites Villes de Demain défend naturellement deux pôles jumelés (centre bourg des Echelles et ses quartiers proches, centre ancien d'Entre-Deux-Guiers et rue commerçante) **pour lesquels 5 portes d'entrée sont à considérer** (Porte de Beauvoisin, Porte d'Aiguebelette, Porte de Chambéry, Porte de Saint Laurent du Pont, Porte du Guiers). Une présentation complète et cadastrale du périmètre d'intervention pour l'Opération de Revitalisation de Territoire est jointe en annexe 01 pour la commune des Echelles.



5.2.2 Le projet de territoire

- **L'accessibilité au cœur du projet Echellois : se garer en toute facilité, cheminer en toute tranquillité**

Rendre visible et accessible le centre-bourg des Echelles et ses abords immédiats sont un sujet qui a été traduit dans le master plan guide où les déplacements sous toutes ses formes sont fortement privilégiés. La place du piéton et du vélo devant être traitée au même niveau que la place de l'automobile et des transports en commun, c'est pourquoi un plan « stationnement », un plan « voies douces » et un plan « espace public apaisé » sont opérables.

En effet, la commune à la chance de concentrer une part importante de logements, d'équipements culturels

et sportifs, de services, établissements scolaire (école et collège) ... en cœur de village pour lesquels le réseau de voiries et leurs délaissements à revisiter permettra de gommer les fractures de déplacement et assurer des liaisons réelles entre chaque quartier de vie.

- **L'attractivité : Protéger les commerces de proximité et renforcer l'activité touristique**

La revitalisation des quartiers des Echelles passent nécessairement par la mise en place d'un programme ciblé où la sauvegarde de nos commerces existants, le déploiement d'une offre diversifiée, l'attractivité des abords et voiries, la commodité des lieux sont autant d'actions à mener.

Les commerces en centre ancien ne bénéficient pas à ce jour de conditions d'attractivité naturelle, en raison de stationnement désorganisé, de liaisons piétonnes non sécurisantes, de cellules commerciales plus ou moins adaptables...

Une réflexion globale a été conduite dans le cadre du Master Plan Guide pour permettre de révéler le potentiel des linéaires commerciaux en facilitant l'accessibilité pour chaque pas de porte commerciale jugé à potentiel, toujours dans l'esprit d'un « centre bourg apaisé » (création de places du village apaisé, zones de partage, redistribution équilibrée des parkings, déplacement fortement facilité, sentiment de village apaisé retrouvé ...).

Les enjeux de développement économique passent nécessairement par un centre bourg requalifié et un programme d'accompagnement personnalisé pour ancrer les commerces essentiels à l'attractivité des Echelles et éviter les « vitrines vides » qui sont néfaste pour l'attractivité globale.

Il s'agit par ailleurs de soutenir l'activité économique en accueillant de nouvelles clientèles qui viendraient en séjour sur les rives du Guiers par le renchérissement de sites d'hébergement touristique singulier où le nombre de lits quantitatifs et qualitatifs doivent être au rendez-vous.

- **Le patrimoine et espaces publics révélés en toute singularité**

La commune des Echelles et d'Entre-Deux-Guiers bénéficient d'un patrimoine jumelé qui ne demande qu'à être révélé comme ce qui a été fait récemment au niveau de la Hall d'Entre-Deux-Guiers, et plus globalement à l'époque de la création de la base de loisirs « Rivièr'Alp ».

Le patrimoine bâti de même que le patrimoine naturel constituent deux atouts incontestés pour renforcer l'attractivité de nos centres-bourgs. Pour les Echelles, en plus du classement par les bâtiments de France de la Commanderie et des Arcades, il s'agit bien d'être exemplaire, demain, dans l'aménagement des espaces publics.

Le Master Plan Guide échellois est une traduction réelle des patrimoines à réveiller avec l'agencement d'« îlots de tiers lieux et de fraîcheur » requalifiés de manière singulière en plus des opérations de sauvegarde du patrimoine bâti à engager (plan façades, valorisation de la Commanderie et projet de Mairie, Maison Stendhal requalifié en gîte comptoir).

- **L'habitat de qualité, un enjeu de taille pour renforcer l'attractivité globale et opérer la transition écologique**

Le parc de logement sur le secteur ancien du centre-bourg est à travailler dans le cadre d'une politique de réhabilitation / revalorisation de l'habitat partagée. Des besoins sont également identifiés en matière de lutte contre l'habitat indigne et/ou adapté aux parcours de vie.

Plusieurs secteurs de projets structurants pour la commune des Echelles, en cours et/ou à penser, sont identifiés et doivent être accompagnés et encadrés pour s'inscrire dans une dynamique recherchée d'attractivité globale et de performance énergétique.

- **Préserver les équipements et les services publics centralisés**

De nombreux équipements communaux ont une portée intercommunale de part et d'autre des Rives du Guiers (Base de loisirs Rivièr'Alp, Pôle sportif du Guiers, Pôle sportif de Béatrice de Savoie) en plus des

équipements communaux et services qu'il convient de protéger (Mairie, France Service, école, collège, maison de santé, bibliothèque, salle des fêtes, la poste, salle de musique et box associatif, gendarmerie...).

La commune des Echelles participe donc à son niveau au déploiement de ces services par des actions prioritaires et exemplaires comme l'aménagement à venir de la salle de musique, les travaux de modernisation de l'école du Menuet, la future Mairie en centre-bourg, dans un souci recherché de meilleure accessibilité et de performance énergétique.

5.2.3 Les actions

Opération de Revitalisation de Territoire
Commune Les Echelles

Plan d'actions - Commune Les Echelles	Calendrier
Axe 01 – Réhabiliter et développer des habitats performant et attractifs, Axe 01-1 - Etude OPAH-RU Axe 01-2 - Déploiement de logement neuf adapté Axe 01-3 - Réhabilitation du patrimoine communal en logement performé	2022 > 2023 2024 > 2028 2024 > 2028
Axe 02 – Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière, Axe 02-1 - Préserver et développer l'offre commerciale au cœur de ville Axe 02-2 - Acquisition de cellule commerciale éphémère Axe 02-3 - Création d'une maison du vélo au cœur de Rivier'Alp Axe 02-4 - Création d'un gîte comptoir singulier la Maison Stendhal Axe 02-5 - L'émergence d'un village de pleine nature aux Rives du Guiers	2023 > 2024 2023 > 2024 2022 > 2024 2023 > 2025 2022 > Suivants
Axe 03 – Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie, Axe 03-1 - Quartier intégré Relais Jean Moulin Axe 03-2 - Quartier Cœur de ville apaisé aux Echelles Axe 03-3 - Entre Allobroges et Via Chartreuse, il n'y a qu'un pas pour la mobilité !	2023 > 2025 TR01 2026 > 2028 / TR02 2028 > 2030 2027 > 2028
Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire, Axe 04-1 - Réhabilitation de la Commanderie Axe 04-2 - Traitement de façades au cœur du bourg-centre échellois Axe 04-3 - Ville "fraicheur" et de "tiers lieux" patrimonial Axe 04-4 - Plan de signalisation et mobilier intégré aux Echelles	2021 > 2026 2022 > 2026 2023 > 2025 2022 > 2023 / Par Quartier
Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous. Axe 05-1 - Renforcer l'offre de service publics à disposition des habitants Axe 05-2 - Maison de la musique et associative Jean Moulin Axe 05-3 - Quartier Francisque Viard avec sa salle des fêtes	2023 > 2026 2023 > 2024 2023 / 2029 > 2030

Article 6 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi par les chefs de projet décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les indicateurs sont précisés dans les fiches actions.

Article 7 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Afin d'assurer une cohérence globale entre les dispositifs mis en place et permettre une véritable mise en œuvre des actions permettant la redynamisation du territoire, **la convention cadre valant ORT est établie pour une durée de 10 ans à compter de sa signature, soit jusqu'en décembre 2032.**

L'entrée en vigueur du « programme PVD » est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 8 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 9 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 10 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction.

Signé à X, le.../.../2022

L'Etat, Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère	L'Etat, François RAVIER, Préfet de la Savoie
Le Département de l'Isère Jean-Pierre BARBIER, Président	La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse Anne LENFANT, Présidente
La commune de Saint Laurent du Pont Jean-Claude SARTER, Maire	La commune de Les Echelles Myriam CATTANEO, Maire

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

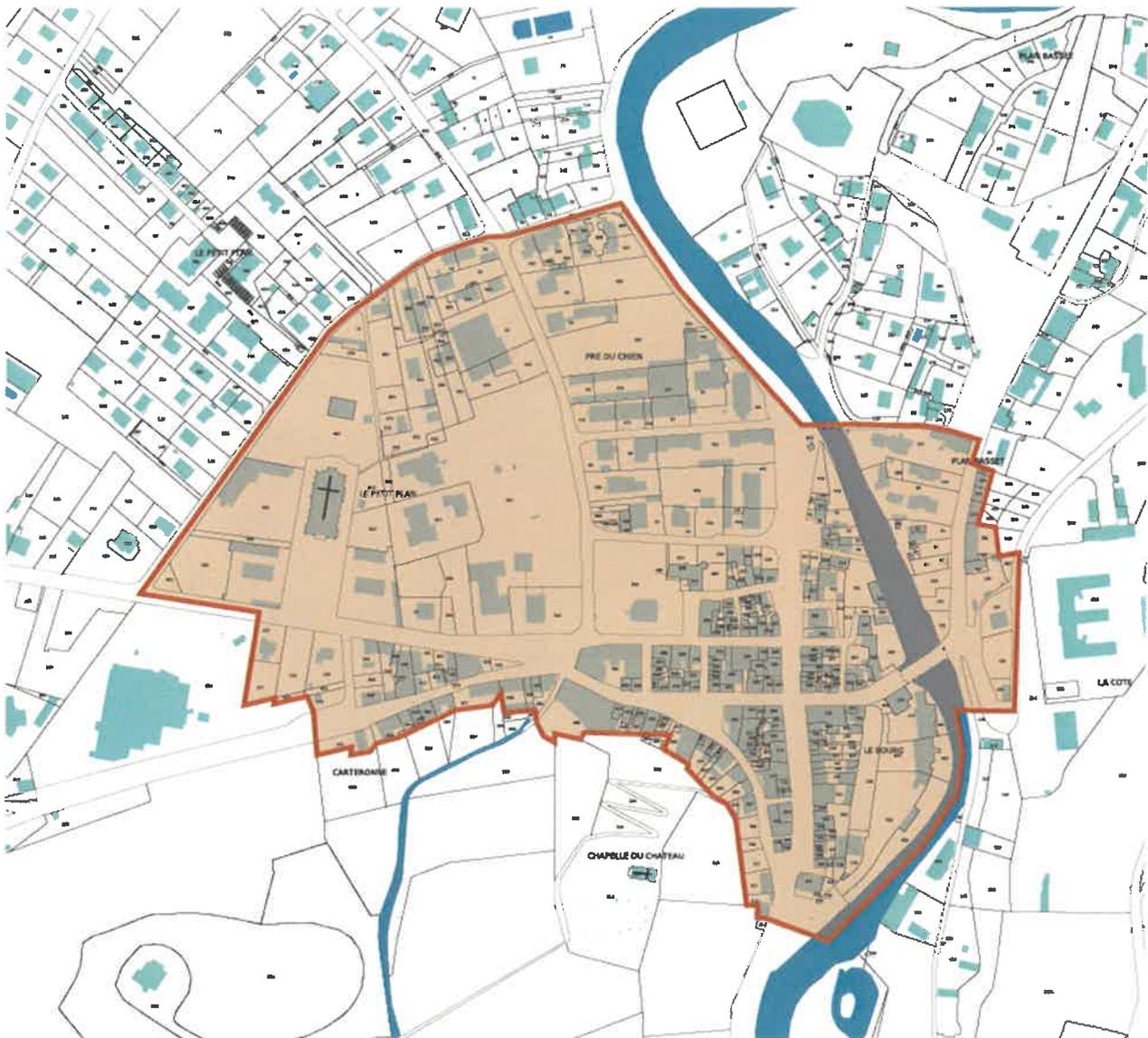
Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Annexe 1 : Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Commune de Saint Laurent du Pont



Commune des Echelles

PETITES VILLES DE DEMAIN - PERIMETRE ORT - COMMUNE LES ECHELLES - SAVOIE (73)

Zone Opération Revitalisation de Territoire - Les Echelles

Limite ORT - Les Echelles

Zones de PLU

- Urbanisée
- A urbaniser à moyen terme
- A urbaniser à long terme
- Agricole
- Naturelle et forestière

Surfaces d'eau

- Limite non parcelaire
- Etang, lac, piscine
- Cimetière
- Piscine

Section cadastrale

- Parcelle
- Commune



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Annexe 2 : Fiches actions pour chaque commune

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Commune de Saint Laurent du Pont

Plan d'actions - Commune Saint Laurent du Pont	Calendrier
Axe 01 – Réhabiliter et développer des habitats performant et attractifs, Axe 01-1 - Etude pré-opérationnelle OPAH	2022-2023
Axe 02 – Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière Axe 02-1 - Diagnostic commercial	2022
Axe 03 – Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie, Axe 03 - 1 - Végétalisation des espaces publics et de stationnement du complexe sportif	2023-2025
Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire, Axe 04-1 - Réalisation d'un plan guide	2022-2023
Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous. Axe 05-1 - Réhabilitation de l'ancienne Perception Axe 05-2 - Réhabilitation de la Cure de Villette	2022-2024 2022-2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 01-1

ETUDES PRE-OPERATIONNELLE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH

Orientation stratégique	Axe 01 - Réhabiliter et développer des habitats performants et attractifs
Action nom	Etudes pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Description de l'action	<p>Une mission d'étude a été lancée afin de réaliser une étude pré-opérationnelle en vue de définir l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des 17 communes du territoire.</p> <p>L'étude comprend la conduite d'investigations complémentaires afin d'examiner l'opportunité d'un dispositif opérationnel sur les centre-bourgs de Saint Laurent du Pont, des Echelles et d'Entre Deux Guiers, en vue d'identifier d'éventuels besoins plus conséquents pouvant justifier la conduite d'OPAH-RU sur ces secteurs, dans le cadre de l'ORT.</p> <p>Cette étude de faisabilité doit permettre à la Communauté de Communes et aux communes de disposer des éléments d'analyse et de cadrage qui leur permettront de définir des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ses enjeux d'amélioration du parc ancien.</p> <p>D'une manière générale, l'accent porte sur les priorités identifiées par l'ANAH et ciblées par le PLH de la Communauté de communes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> .la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, .la lutte contre la précarité énergétique, .l'adaptation des logements à la perte d'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite, .la production d'un parc à vocation sociale via l'aide aux bailleurs, .le traitement de la vacance.



Les éléments attendus sont :

.l'explication des problématiques, des enjeux et des objectifs liés au parc ancien et à sa réhabilitation, en s'appuyant sur des données locales pour tenir compte des particularités du territoire,

.la présentation des objectifs : potentiel de réhabilitation, gisement de logements

vacants pouvant être remis sur le marché, perspectives de gain de performance énergétique par les réhabilitations thermiques, nature et coût des travaux,

.la proposition de stratégies opérationnelles selon plusieurs scénarios

.l'estimation des moyens à mobiliser : charge de travail, outils fonciers, opérationnels et réglementaires, aides financières et subventions...

Périmètre d'intervention pour la commune des Echelles :



Ce périmètre se concentre sur le centre bourg qui est caractérisé par un parc de logement ancien, parfois dégradé (structure, toiture, menuiseries, isolation ...) avec une non adéquation de l'offre de stationnement.

Périmètre d'intervention pour la commune de Saint-Laurent-du-Pont :



Ce périmètre cible plusieurs zones d'habitat dégradé, dont certains bâtiments en suspicion d'abandon.

Le cabinet qui a été retenu est le cabinet SOLIHA.

Partenaires	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse DDT73 et DDT38 Communes des Echelles / Saint Laurent du Pont et Entre Deux Guiers
Dépenses prévisionnel/ définitif	Coût de l'étude : Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Choix du prestataire : mai 2022 Visite de terrain : juillet 2022 Conduite de l'étude : 2ème semestre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Définition du plan d'actions Contractualisation de la mise en place de l'OPAH Nombre de logements bénéficiant d'une aide

Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'une OPAH-RU sur le centre ancien vise à inciter les propriétaires, bailleurs ou occupants, à rénover leurs logements en particulier sur le volet de la transformation énergétique et patrimoniale (voir fiche action Axe 04-3 – Traitement de façades au cœur du bourg-centre échellois) permettant ainsi de lutter contre la vacance, la précarité, la surconsommation énergétique et rendre attractif le centre bourg.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 02 - 1

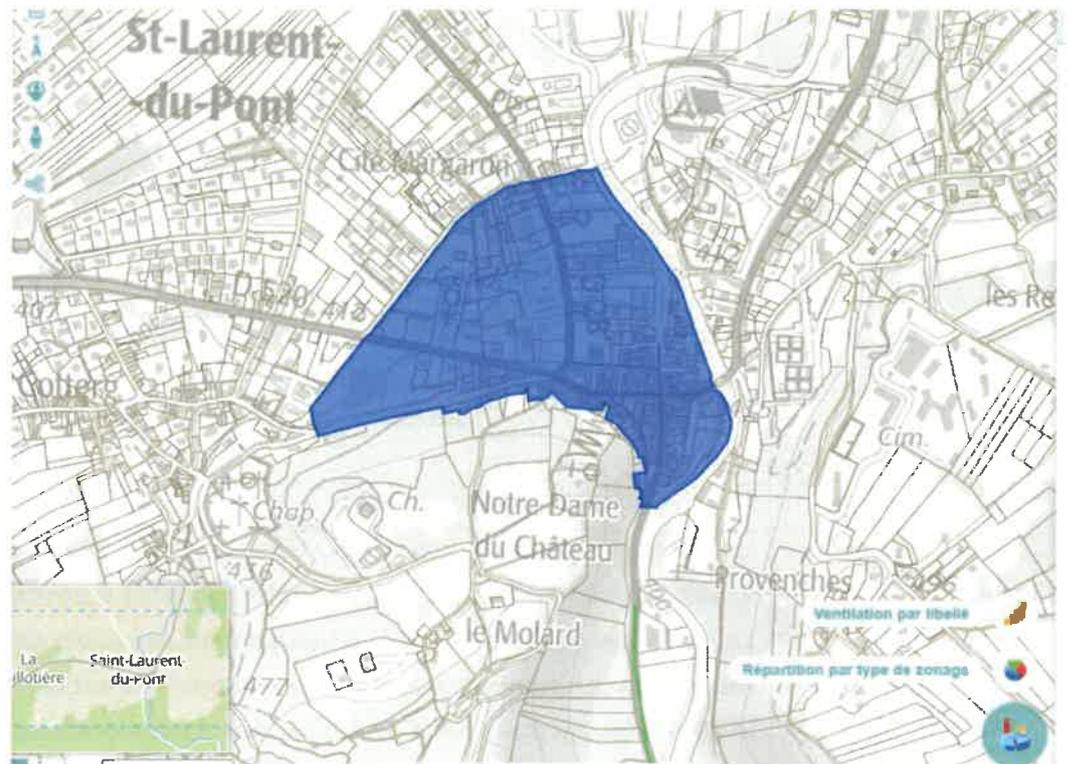
ETUDE DE REVITALISATION COMMERCIALE

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité des centres-bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière
Action nom	Réalisation d'une étude de diagnostic et définition d'une stratégie de revitalisation sur le tissu commercial de la commune
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Laurent du Pont
Description de l'action	<p>La commune souhaite mener une réflexion sur le développement de l'économie locale, et accompagner les commerces existants dans cette dynamique.</p> <p>La Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble est missionnée pour réaliser un diagnostic sur le tissu commercial laurentinois (analyse de l'offre et de la demande, du potentiel d'évolution, des dynamiques de consommation), afin de construire des objectifs d'évolution déclinés en plan d'action.</p> <p>A la suite de ce diagnostic, des orientations stratégiques et des pistes d'actions seront déclinées (fiche action à mettre à jour à cette occasion).</p>
Partenaires	Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement PVD Banque des Territoires à hauteur de 50%
Calendrier	<p>Diagnostic : mai-juin 2022</p> <p>Construction du plan d'action : septembre-octobre 2022</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude et construction du plan d'action
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude permettra de travailler avec les commerces pour la dynamisation et la mise en valeur du centre-bourg, afin de de renforcer son attractivité. Elle permettra aussi d'identifier les pistes de développement pour l'implantation de nouveaux commerces.



Annexes

Périmètre de l'étude – centralité du pôle de vie :



FICHE ACTION N° 03 - 1

VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS : PARKING DU COMPLEXE SPORTIF

Orientation stratégique	Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie
Action nom	Rénovation des espaces publics : Reprise et végétalisation de l'aire de stationnement du complexe sportif
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Laurent-du-Pont
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son action autour du développement durable, Saint-Laurent-du-Pont souhaite intervenir sur ses espaces publics. L'objectif est à la fois d'améliorer la qualité d'usage, de mieux accueillir les cheminements piétons, et de végétaliser les espaces trop minéraux.</p> <p>L'accès et le parking du complexe sportif sont les premiers à faire l'objet d'un réaménagement. C'est espace de stationnement est très utilisé surtout lors des compétitions sportives et constitue une réserve de parking proche du centre. Le projet propose donc une reprise en végétalisation de l'espace de stationnement, un espace de desserte sécurité pour les cars, et la création d'une voie verte vélos/piétons pour relier le complexe sportif au centre bourg. Cette intervention prévoit également de retraiter les sols pour mieux infiltrer les eaux pluviales.</p> <p>Ce projet répond à l'Appel à Projet de l'Agence de l'Eau, qui a également permis de végétaliser les deux cours d'écoles de la commune.</p>
Partenaires	Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	450 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Agence de l'Eau : 105 000€
Calendrier	Etudes de maîtrise d'œuvre en cours Début prévisionnel des travaux en 2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi	Création d'une voie verte (recommandations Cerema) Réalisation des travaux de stationnement



et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La reprise de cet espace permettra de développer les accès en circulations douces au centre-bourg. L'espace de stationnement repris, qui sera accompagné d'une amélioration de la signalétique, pourra également servir de parking relais. Ces deux éléments devront permettre de réduire la circulation voiture dans le centre-bourg.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 04 - 1

FORMALISATION D'UN PLAN GUIDE PETITES VILLES

Orientation stratégique	Axe 04 - Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire
Action nom	Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la formalisation d'un plan guide Petites villes de demain
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Laurent du Pont
Description de l'action	<p>Afin de mener à bien la mise en place du programme Petites villes de demain, la commune souhaite bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'étude en urbanisme / paysagisme / architecture afin de construire une vision d'ensemble cohérente des opérations de revitalisation à mener. Un plan guide sera donc réalisé à l'échelle du centre-bourg, dans le périmètre suivant :</p> 
	<p>Une première phase de travail consistera en la réalisation d'études de diagnostic croisant plusieurs thématiques (services et équipements publics, habitat, culture et</p>



	<p>patrimoine, mobilité, commerces, espaces publics). L'AMO proposera ensuite des scénarios d'aménagements pour le centre-bourg élargit de la commune de Saint-Laurent-du-Pont, avec des zooms plus précis sur les secteurs du centre-bourg et du collège qui seront les premiers secteurs à rentrer en études opérationnelles.</p> <p>3 axes de travail principaux seront déclinés sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des bâtiments publics : nombreux équipements structurants à réhabiliter (rénovation énergétique notamment), opportunité de redistribuer les services municipaux - Mobilité : plan de circulation à revoir pour apaiser et sécuriser la circulation voiture et poids lourds dans le centre bourg ; développement des mobilités douces pour relier les équipements et espaces publics du centre, ainsi que le centre aux hameaux périphériques - Mise en valeur du centre bourg : plan d'action à destination des commerces, mise en valeur du patrimoine bâti, végétalisation et mise en valeur des espaces publics <p>La commune souhaite également développer l'implication des habitants dans les projets de la commune : la concertation s'articulera autour d'un panel citoyen qui suivra l'élaboration du plan guide. Leur avis sera intégré à mesure de l'avancée des réflexions. Ce dispositif sera complété par d'autres méthodes (questionnaires en lignes, ateliers ponctuels sur une thématique précises, rencontre avec des publics ciblés, ...), dans le but de nourrir les projets mis en place dans le cadre de Petites villes de demain.</p>
Partenaires	<p>Préfecture et Direction Départementale des Territoires Département de l'Isère Communauté de Communes Cœur de Chartreuse Parc Naturel Régional de Chartreuse Commune des Echelles</p>
Dépenses prévisionnelles	97 000 €HT
Plan de financement prévisionnel	Cofinancement PVD-Banque des Territoires à 50%.
Calendrier	<p>Démarrage études : juin 2022 Fin de diagnostic : octobre 2022 Adoption du plan guide : fin 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mise en œuvre du CRTE et du PLUi-H. - Schéma directeur vélo et plan de mobilité partagée portés par le PNR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Ecriture du plan guide Production de supports cartographiques Production de fiches actions pour les opérations identifiées dans le plan guide</p>

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude permettra d'identifier et planifier les actions à mettre en place pour renforcer la fonction de centralité, sur les différentes thématiques identifiées dans le programme Petites villes de demain.
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 05 - 1

REHABILITATION DE LA CURE DE VILLETTE

Orientation stratégique	Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne Cure de Villette pour l'accueil d'activités associatives
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Laurent-du-Pont
Description de l'action	<p>La Cure est un bâtiment situé dans le hameau de Villette, utilisé par les associations pour des activités diverses bénéficiant à la population de Saint-Laurent-du-Pont et des communes environnantes.</p> <p>La commune souhaite le réhabiliter afin de mieux accueillir les bénévoles et les activités organisées.</p> <p>Le bâtiment sera mis aux normes accessibilités et sa performance énergétique améliorée. L'intérieur est également réaménagé pour s'adapter aux usages du lieu. Cette réhabilitation participe à une intervention globale sur les bâtiments municipaux dans une logique de redistribution des services afin d'en améliorer la lisibilité et l'accessibilité pour les usagers.</p>
Partenaires	Département de l'Isère DDT38
Dépenses prévisionnel/définitif	380 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DTER : 76 000€ (20% du cout travaux) Ambition Région : 76 000€ (20% du cout travaux) Dotation territoriale du Département : 76 000€ (20% du cout travaux)
Calendrier	Etudes MOE : 2021-2022 Démarrage des travaux : automne 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : nombre de m ² rénovés, gains de performance énergétique Nombre d'associations accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette rénovation participe à l'objectif global de la commune de réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments, et d'améliorer la qualité d'accueil des services pour la population.
Annexes	/



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 05 - 2

REHABILITATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION

Orientation stratégique	Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne Perception et création d'un pôle de services
Action n°	02
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Laurent-du-Pont
Description de l'action	<p>Les services de la DG-FiP quittent la commune en septembre 2022, libérant le bâtiment dit de la Perception. La municipalité est propriétaire des murs et souhaite saisir cette opportunité pour réhabiliter le bâtiment et le transformer en pôle de services.</p> <p>Le futur bâtiment réhabilité regroupera un cabinet médical, permettant de pallier au manque de médecins généralistes sur la commune, et une nouvelle salle de distribution et de stockage pour les permanences hebdomadaires de la Banque Alimentaire.</p> <p>Les travaux de réhabilitation comprendront notamment une rénovation énergétique du bâtiment (isolation, changement des menuiseries) pour atteindre un objectif BBC rénovation. Les locaux seront pensés de manière modulable afin de faciliter leur évolution dans le temps.</p> <p>Le CAUE accompagne la municipalité pour la définition de la programmation et le recrutement de la maîtrise d'œuvre.</p>
Partenaires	Région Auvergne Rhône Alpes Groupe de médecins déjà constitué (cabinet médical) CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	850 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dotation territoriale (Département) : 170 000€ (20% du budget) DTER : 170 000€ (20% du budget) Contrat Région : 195 000€ (30% du budget) FEDER (axe maison de santé ou réhabilitation énergétique) – en attente du Document de Mise en Œuvre réglementant les Fonds Européens



	Revenus de fonctionnement : location du RDC et 1 ^e étage, 2 000€ par plateau + paiement des charges de fonctionnement par les locataires
Calendrier	Etude de programmation par le CAUE : printemps 2022 Etudes MOE : automne 2022 Travaux : printemps 2023 Ouverture : été 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : nombre de m ² réhabilités, économies d'énergies réalisées Nombre de médecins installés
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de ce bâtiment central dans le centre-bourg permettra de renforcer la présence des services publics et l'accès aux soins pour la population.
Annexes	/

Commune des Echelles

Opération de Revitalisation de Territoire
Commune Les Echelles

Plan d'actions - Commune Les Echelles	Calendrier	Quartier Maillet	Quartier Jean Moulin	Quartier Francisque Viard	Quartier Hôtel de Ville	Quartier Allobroges	Quartier Cotterg
Axe 01 – Réhabiliter et développer des habitats performant et attractifs, Axe 01-1 - Etude OPAH-RU Axe 01-2 - Déploiement de logement neuf adapté Axe 01-3 - Réhabilitation du patrimoine communal en logement performé	2022 > 2023 2024 > 2028 2024 > 2028	X			X X X		
Axe 02 – Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière, Axe 02-1 - Préserver et développer l'offre commerciale au cœur de ville Axe 02-2 - Acquisition de cellule commerciale éphémère Axe 02-3 - Création d'une maison du vélo au cœur de Rivier'Alp Axe 02-4 - Création d'un gîte comptoir singulier la Maison Stendhal Axe 02-5 - L'émergence d'un village de pleine nature aux Rives du Guiers	2023 > 2024 2023 > 2024 2022 > 2024 2023 > 2025 2022 > Suivants			X	X X X		X X
Axe 03 – Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie, Axe 03-1 - Quartier intégré Relais Jean Moulin Axe 03-2 - Quartier Cœur de ville apaisé aux Echelles Axe 03-3 - Entre Allobroges et Via Chartreuse, il n'y a qu'un pas pour la mobilité !	2023 > 2025 TR01 2026 > 2028 / TR02 2028 > 2030 2027 > 2028		X		X	X	
Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire, Axe 04-1 - Réhabilitation de la Commanderie Axe 04-2 - Traitement de façades au cœur du bourg-centre échellois Axe 04-3 - Ville "fraicheur" et de "tiers lieux" patrimonial Axe 04-4 - Plan de signalisation et mobilier intégré aux Echelles	2021 > 2026 2022 > 2026 2023 > 2025 2022 > 2023 / Par Quartier	X	X	X	X X X X	X X	X X
Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous. Axe 05-1 - Renforcer l'offre de service publics à disposition des habitants Axe 05-2 - Maison de la musique et associative Jean Moulin Axe 05-3 - Quartier Francisque Viard avec sa salle des fêtes	2023 > 2026 2023 > 2024 2023 / 2029 > 2030		X X	X	X		

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 01-1

ETUDES PRE-OPERATIONNELLE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPAH

Orientation stratégique	Axe 01 - Réhabiliter et développer des habitats performants et attractifs
Action nom	Etudes pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Description de l'action	<p>Une mission d'étude a été lancée afin de réaliser une étude pré-opérationnelle en vue de définir l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des 17 communes du territoire.</p> <p>L'étude comprend la conduite d'investigations complémentaires afin d'examiner l'opportunité d'un dispositif opérationnel sur les centre-bourgs de Saint Laurent du Pont, des Echelles et d'Entre Deux Guiers, en vue d'identifier d'éventuels besoins plus conséquents pouvant justifier la conduite d'OPAH-RU sur ces secteurs, dans le cadre de l'ORT.</p> <p>Cette étude de faisabilité doit permettre à la Communauté de Communes et aux communes de disposer des éléments d'analyse et de cadrage qui leur permettront de définir des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour répondre à ses enjeux d'amélioration du parc ancien.</p> <p>D'une manière générale, l'accent porte sur les priorités identifiées par l'ANAH et ciblées par le PLH de la Communauté de communes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> .la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, .la lutte contre la précarité énergétique, .l'adaptation des logements à la perte d'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite, .la production d'un parc à vocation sociale via l'aide aux bailleurs, .le traitement de la vacance.



Les éléments attendus sont :

.l'explication des problématiques, des enjeux et des objectifs liés au parc ancien et à sa réhabilitation, en s'appuyant sur des données locales pour tenir compte des particularités du territoire,

.la présentation des objectifs : potentiel de réhabilitation, gisement de logements

vacants pouvant être remis sur le marché, perspectives de gain de performance énergétique par les réhabilitations thermiques, nature et coût des travaux,

.la proposition de stratégies opérationnelles selon plusieurs scénarios

.l'estimation des moyens à mobiliser : charge de travail, outils fonciers, opérationnels et réglementaires, aides financières et subventions...

Périmètre d'intervention pour la commune des Echelles :



Ce périmètre se concentre sur le centre bourg qui est caractérisé par un parc de logement ancien, parfois dégradé (structure, toiture, menuiseries, isolation ...) avec une non adéquation de l'offre de stationnement.

Périmètre d'intervention pour la commune de Saint-Laurent-du-Pont :

Ce périmètre cible plusieurs zones d'habitat dégradé, dont certains bâtiments en suspicion d'abandon.

Le cabinet qui a été retenu est le cabinet SOLIHA.

Partenaires	Communauté de Communes Cœur de Chartreuse DDT73 et DDT38 Communes des Echelles / Saint Laurent du Pont et Entre Deux Guiers
Dépenses prévisionnel/ définitif	Coût de l'étude : Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Choix du prestataire : mai 2022 Visite de terrain : juillet 2022 Conduite de l'étude : 2ème semestre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Définition du plan d'actions Contractualisation de la mise en place de l'OPAH Nombre de logements bénéficiant d'une aide

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

 SLO

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'une OPAH-RU sur le centre ancien vise à inciter les propriétaires, bailleurs ou occupants, à rénover leurs logements en particulier sur le volet de la transformation énergétique et patrimoniale (voir fiche action Axe 04-3 – Traitement de façades au cœur du bourg-centre échellois) permettant ainsi de lutter contre la vacance, la précarité, la surconsommation énergétique et rendre attractif le centre bourg.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 01-2

Développer l'offre de nouveaux logements

Orientation stratégique	Axe 01 - Réhabiliter et développer des habitats performants et attractifs
Action nom	Développer l'offre de nouveaux logements sur la commune
Action n°	02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	La commune des Echelles est sur un territoire contraint et limité en termes de développement urbain du fait de sa superficie totale. La commune a acquis deux tènements fonciers sur lesquels en lien avec des promoteurs elle souhaite la réalisation sur l'un d'un immeuble de 19 logements et sur l'autre la création d'un lotissement de maisons individuelles.
Partenaires	Promoteurs privés
Dépenses prévisionnel/définitif	Non déterminé : coût des aménagements de voirie et réseaux
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connu
Calendrier	2024-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de logements nouveaux
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ces logements sera à proximité du centre bourg avec une réflexion autour de l'accessibilité en mobilité douce pour favoriser l'accès aux commerces.
Annexes	/



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 01-3

Patrimoine immobilier de la commune : réhabilitation et réflexion sur la destination de ces bâtiments

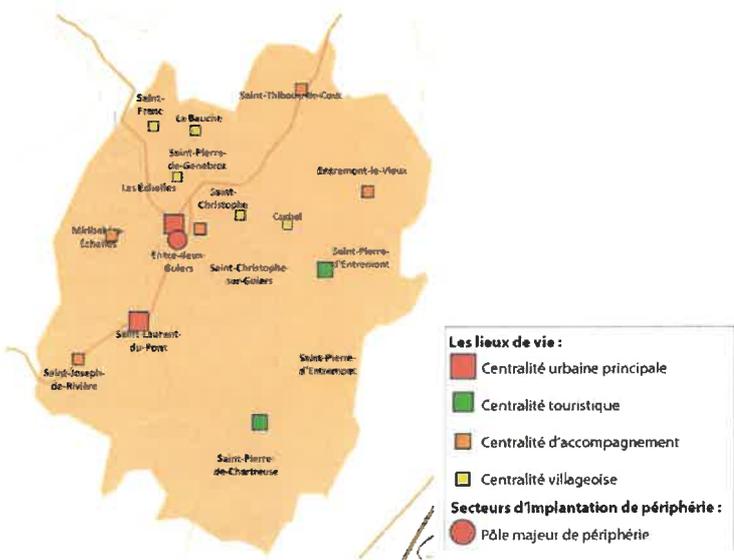
Orientation stratégique	Axe 01 - Réhabiliter et développer des habitats performants et attractifs
Action nom	Patrimoine immobilier de la commune : réhabilitation et réflexion sur la destination de ces bâtiments
Action n°	03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>La commune des Echelles conduit une réflexion autour de son patrimoine immobilier qui est important et pour certains locaux peuvent être dégradés et/ ou inutilisés. Un recensement a été réalisé et des premières orientations ont été arrêtées : certains de ces locaux vont être vendus afin de permettre de répondre à la création de logements sur la commune et financer les projets, d'autres vont être réhabilités.</p> <p>Une première tranche a été lancée avec la réhabilitation en cours du centre administratif occupé par les services de la Mairie en rez-de-chaussée et à l'étage 1 et l'aménagement des étages supérieurs en logements locatifs (étages 2 + 3).</p> <p>Ces travaux vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> .au niveau du centre administratif d'optimiser l'utilisation des locaux dans l'attente de la réhabilitation de la Commanderie (voir fiche projet 04-01) et de réaliser des travaux d'économies d'énergie (éclairage, isolation ...). .au niveau des étages 2 et 3 de créer deux logements sur des plateaux qui étaient en état d'abandon et de permettre de répondre à une demande toujours plus forte sur les besoins locatifs. <p>Par ailleurs, la commune a mis en vente en centre bourg, un plateau de 500m2 à réhabiliter complètement pour la création de logements.</p>



Partenaires	Etat / Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Pour la réhabilitation du centre administratif : Travaux : 482 160 € TTC Etudes : 26 278 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL 2020 : 80 000 € FDEC 2021 : 82 251 € Région – bonus 2020 : 35 000 € Auto financement : 311 187 €
Calendrier	2022 – 1 ^{er} trimestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de logements nouveaux
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ces logements en centre bourg permet de réhabiliter du patrimoine qui était en état d'abandon et de rendre plus attractif le cœur de la commune.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 02-1

Préserver et développer l'offre commerciale traditionnelle

Orientation stratégique	Axe 02 - Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière
Action nom	Préserver et développer l'offre commerciale traditionnelle
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Le centre bourg des Echelles en lien avec la commune d'Entre Deux Guiers est considéré comme une centralité urbaine principale pour laquelle l'OAP Commerce définit les objectifs suivants :</p> <p>« Les formats de vente plébiscités par la présente OAP pour les <i>pôles principaux de vie</i> de l'armature territoriale visent à proposer une offre commerciale diversifiée (formats, vocations) <u>capable de répondre à un maximum de besoins des habitants du territoire</u> ».</p>  <p>La carte illustre l'armature territoriale avec des lieux de vie classés en quatre types : centralité urbaine principale (rouge), centralité touristique (vert), centralité d'accompagnement (orange) et centralité villageoise (jaune). Les secteurs d'implantation de périphérie sont indiqués par des cercles rouges.</p>



	<p>Sur les deux communes, il existe trois pôles commerciaux qui comptent près de 40 commerces : centre bourg des Echelles, centre bourg d'Entre Deux Guiers et zone commerciale de Champ Perroud.</p> <p>L'offre commerciale sur la commune des Echelles est intéressante avec une offre sur des services marchands de première nécessité mais qui reste fragile. Il est nécessaire de la maintenir et de la développer. La vacance commerciale s'élève à 31%.</p> <p>Trois axes de travail sont ciblés :</p> <p>1.Diagnostics sur les cellules vide</p> <p>L'état des lieux des cellules vides a été réalisé. Celles-ci sont pour la majorité en très mauvaise état, de petite taille et servent en centre bourg de lieu de stockage pour les logements au-dessus du fait qu'ils n'ont pas de garage.</p> <p>L'objectif est de rencontrer les propriétaires pour approfondir cet état des lieux, identifier ou non les projets et définir les accompagnements possibles. Le remembrement de certaines cellules sera à étudier pour proposer des locaux plus vastes.</p> <p>2.Installation de nouveaux commerces</p> <p>Suite à un départ en retraite, la commune n'a plus de boucher-charcutier-traiteur. Le local dans lequel était installé ce commerce n'est pas réutilisable car dans un logement. La volonté de la commune est de pouvoir proposer un local adapté en centre bourg et d'accompagner à l'installation. L'opportunité du déménagement de la Mairie dans la Commanderie (voir fiche action 04-01) va permettre de libérer une cellule commerciale et la possibilité d'en créer une seconde pour un autre commerce.</p> <p>3.Le marché</p> <p>Le marché est un des éléments de l'offre commerciale traditionnelle en centre bourg. Il a lieu le mardi matin à l'entrée de la base de loisirs de Rivier'Alp. L'enquête CCI souligne qu'il est nécessaire de développer son rayonnement sur les communes du territoire en accentuant sa communication et visibilité (signalétique). Son offre est complète et variée. Un marché a également lieu le vendredi soir sous la halle d'Entre Deux Guiers depuis fin 2021.</p>
Partenaires	Etat / Région / Département CCI / CMA AGATE / EPFL
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir

Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Cellule vide : rencontre des propriétaires et approfondissement de l'état des lieux : 2023 Etude pour l'installation d'un nouveau commerce boucher-charcutier-traiteur : 2024 Marché : développement de la promotion : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du taux de vacances des cellules commerciales
Conséquence sur la fonction de centralité	Une proposition commerciale attractive et diversifiée en centre bourg doit permettre de répondre à la demande des administrés et faire évoluer positivement la fréquentation.
Annexes	Etude et enquête CCI de 2020

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 02-2

Création d'une seconde boutique éphémère

Orientation stratégique	Axe 02 - Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière
Action nom	Création d'un seconde boutique éphémère
Action n°	02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Suite au succès de la première boutique éphémère qui est un point de vente mis à disposition pour les professionnels pour une courte durée entre 1 et 3 semaines maximum et au constat de locaux commerciaux vacants dans le centre bourg, la commune des Echelles souhaite acquérir un de ces locaux pour le rénover et le louer pour créer une seconde boutique éphémère afin de développer l'offre commerciale et de service.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la volonté de développer l'attractivité commerciale du centre bourg afin de proposer une offre la plus large possible aux habitants.</p>
Partenaires	Etat / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Acquisition : 22 000 € Travaux : 25 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A solliciter : Etat / Département
Calendrier	Acquisition : 2023 Travaux : 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de la seconde boutique
Conséquence sur la fonction de centralité	Une proposition commerciale attractive et diversifiée en centre bourg doit permettre de répondre à la demande des administrés et faire évoluer positivement la fréquentation.
Annexes	/



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 02-3

Création d'une maison du vélo au cœur de Rivière'Alp

Orientation stratégique	Axe 02 - Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière
Action nom	Création d'une maison du vélo à Rivière'Alp
Action n°	03
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles / Syndicat Intercommunal des Sports
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique touristique, la commune des Echelles en lien avec le Syndicat Intercommunal des Sports (commune d'Entre-Deux-Guiers) souhaite élargir une offre touristique « 4 saisons » au cœur de nos deux bourgs-centres.</p> <p>Le pôle éco-touristique Rivière'Alp forme à lui seul un plateau intéressant pour développer la pratique du vélo découverte en cœur de Chartreuse.</p> <p>La réalisation en cours de la véloroute « Via Chartreuse » (tracé savoyard en cours de chantier, tracé isérois réalisé) de même que la réalisation de parcours vélo découverte tout chemin et vélo tout terrain (Maitre d'ouvrage CCCC) permet de structurer une offre « Vélo Famille Découverte » en cohérence avec le positionnement de la base de loisirs « Rivière'Alp ».</p> <p>La création d'une maison du vélo (avec un partenaire privé) au cœur de Rivière'Alp est une opportunité pour faire d'Entre-Deux-Guiers / Les Echelles une porte des portes d'entrée naturelle à la « Via Chartreuse » en qualité de base vélo départ et de services adaptés.</p>
Partenaires	Privé / SIS / Office du Tourisme



Dépenses prévisionnel/définitif	Montage : Privé Travaux : Privé
Plan de financement prévisionnel / définitif	A solliciter : Région (Territoire d'Excellence de Pleine Nature)
Calendrier	Appel à projet : Hiver 2022 Printemps 2023 Subventions : Printemps Eté 2023 Travaux Agencement : Hiver 2023/ Printemps 2024 (Maison vélo Office de Tourisme) Ouverture : Eté 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Charte du Parc Naturel Régional du massif de Chartreuse
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création d'une maison du vélo Services proposés
Conséquence sur la fonction de centralité	Une destination « Loisirs Vélo » qui participe à l'attractivité des centres bourgs des Echelles et d'Entre-Deux-Guiers.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 02-4

Création d'un gîte de groupe en cœur de ville

Orientation stratégique	Axe 02 - Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière
Action nom	Gîte comptoir de la maison Stendhal
Action n°	04
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Le projet de redonner vie à la maison Stendhal en proposant un hébergement de qualité type gîtes comptoir pour l'itinérance et gîtes de groupe labellisé « Pêche » et « Vélo » semble une continuité naturelle pour conforter la destination « Massif de la Chartreuse » et proposer des séjours indispensables à l'attractivité du centre bourg et de la vie commerciale.</p> <p>La future demeure gîtes Stendhal doit pouvoir fonctionner de manière modulable et flexible à savoir une configuration privative du gîte complet pour 15 personnes maximum ou une configuration dissociée en un gîte d'étape de 2 à 4 personnes et un gîte groupe de 11 places qui peuvent fonctionner en même temps.</p> <p>Les conditions d'exploitation sont attendues à minima sur 320 jours de l'année (45 jours de fermeture de novembre à mi-décembre), 153 en « haute saison » (mai à septembre) et 167 jours en « basse saison » (octobre à avril).</p> <p>Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser un patrimoine de la commune situé au cœur du centre bourg en réhabilitant la maison Stendhal dans son ensemble et capitaliser avec l'histoire des lieux en proposant un gîte exclusif de la maison Stendhal, - Participer généreusement au développement et à l'attractivité du centre bourg des Echelles en proposant des séjours de qualité au cœur des Echelles, à deux pas de la base de loisirs Rivièr'Alp, et plus globalement renforcer le parc d'hébergement touristique atypique du massif de la Chartreuse avec un produit unique (éco'mouv'gîte de la maison Stendhal), - S'inscrire dans une démarche de projet intégré et exemplaire pour lequel la qualité des matériaux, l'univers et les décors seront



	<p>une priorité. De plus, le choix de séjours où les modes doux seront associés (label vélo + pêche en plus du classement gîte de France 3 épis) doivent marquer le caractère unique et identitaire de cet établissement d'hébergement touristique original.</p> <p>- Participer au soutien de l'économie locale et de proximité en permettant à de nouvelles clientèles de séjourner en plein centre bourg de la commune pour profiter du massif de la Chartreuse et au-delà (découverte des patrimoines de la Chartreuse, participer activement aux loisirs et activités de pleine nature, rencontres avec les villes portes du massif de la Chartreuse comme Chambéry, Grenoble...),</p> <p>Au final, devenir à court terme un centre bourg attractif et un camp de base par excellence en proposant des établissements d'accueil et de séjours de qualité avec un nombre de lits suffisant.</p>
Partenaires	Europe / Etat / Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes et Travaux : 820 408 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe : A solliciter Etat – DSIL 2022 : 120 000 € Région : 100 000 € Département : 24 000 € Autres financement Parc : en attente arrêté
Calendrier	Subventions : Hiver 2022 Consultation et lancement Moe : Eté 2023 Consultation travaux : Fin printemps 2024 Travaux : Eté 2024 / 2025 Agencement : Début 2025 Ouverture : Avril 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Charte du Parc Naturel Régional du massif de Chartreuse Inscrit au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lits touristiques créés Surface bâtiment patrimonial valorisé Labels obtenus
Conséquence sur la fonction de centralité	Retombées économiques indirectes pour le centre bourg avec la venue de nouvelles clientèles qui vont séjourner en plein cœur des Echelles.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 02-5

Emergence d'un village de pleine nature aux rives du Guiers

Orientation stratégique	Axe 02 - Renforcer l'attractivité des centres bourgs en privilégiant une économie de proximité et touristique singulière
Action nom	Village des Rives du Guiers
Action n°	05
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Opérateur Privé
Description de l'action	<p>Conformément au PLUI-H de la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse et à l'OAP Tourisme d'Entre-Deux-Guiers, la nécessité d'augmenter le parc d'hébergement touristique autour du Guiers a clairement été identifié.</p> <p>Il s'agit naturellement de porter un projet d'hébergement à forte valeur éco-touristique en créant un village singulier multi-saisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des emplacements sous forme de quartiers « 4 saisons » avec chalets (fonctionnement à l'année) et quartiers « 3 saisons » (fonctionnement avril à octobre) avec mobilhomes, cyclo Lodges, Cocon Sweets, emplacements nus ; - Un espace panoramique avec son espace bar snack, petite salle de réception pour les animations et une terrasse extérieure en ceinture avec vues sur la Chartreuse et terrains de pétanque attenant - Un espace de jeux type panoramique avec à proximité coin barbecue intégré pour partager des bons moments orientés sur le Guiers et les contreforts du massif de la chartreuse, - Un espace jeux détente Beach Volley, - Des cheminements piétons (couleur orange) dédiés pour permettre une parfaite accessibilité (en direction base de loisirs Rivière'Alp + en direction de la véloroute Via Chartreuse + dans le camping) - Une qualité paysagère traité avec soin avec beaucoup d'arbres plantés dans la logique de destination « fraîcheur », - Un espace marais roselière d'agrément qui participe aussi à l'image et au positionnement de cet ensemble de village éco-touristique





Au final, un établissement d'hébergement de pleine nature avec une capacité d'accueil proche de 240 lits touristiques qui jouerait un rôle essentiel dans l'activité économique locale.

Partenaires	Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Accompagnement propriétaire pour faire émerger un projet Recherche d'opérateur privé
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Mission EPFL : 2021 Echanges avec les propriétaires : 2021/2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Charte du Parc Naturel Régional du massif de Chartreuse OAP Tourisme Secteur G4 – Projet touristique Rive de Guiers

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

 SLO

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Venue d'un opérateur privé Nombre de lits touristiques créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Retombées économiques indirectes pour le centre bourg avec la venue de nouvelles clientèles qui vont séjourner au pied de Rivière'Alp, avec pour fond panoramique les contreforts de la Chartreuse.
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 03-1

Quartier éco-Relais Jean Moulin

Orientation stratégique	Axe 03 - Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie
Action nom	Quartier éco-Relais Jean Moulin
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Le quartier Jean Moulin occupe une place essentielle dans la vie des habitants de la commune et bien plus encore au regard de sa composition urbaine avec la présence d'établissements scolaires majeurs (école + collège) qui profitent à l'ensemble des foyers des communes environnantes.</p> <p>Par ailleurs, la commune a libéré depuis les locaux des anciens services techniques pour permettre de créer au cœur de ce quartier « Totem » une maison de la musique et des boxs associatifs pour répondre à la demande des associations.</p> <p>A ce titre, une proposition d'aménagement soignée a été travaillée dans le cadre du master Plan Guide des Echelles pour garantir une mobilité plurielle de ces espaces publics (plan de déplacement équilibré, transport en commun favorisé, parking relais révélé, déplacement à vélo privilégié, cheminements piétonniers renforcés) et une intégration paysagère à la hauteur de l'enjeu et</p> <div data-bbox="694 1512 1412 1848" data-label="Image"> </div> <p>des lieux.</p>



Partenaires	Etat / Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Acquisition / Etudes / Travaux : 878 218 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A solliciter pour 2023 : Europe / Etat / Région / Département
Calendrier	Acquisition foncière : 2023 Dossiers de subventions : 2023 Démarrage maîtrise d'œuvre (complète) : 2023 (Automne 2023) Travaux : 2024/2025 (8 à 10 mois)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de stationnement créés Surface de voiries douces créés Surface d'espace verts recréés Nombre de connexions avec les autres quartiers périphériques
Conséquence sur la fonction de centralité	Un quartier de vie requalifié où la mobilité sera au rendez-vous et permettra un dialogue physique entre chaque quartier des Echelles. A ce jour, force est de reconnaître que cet espace est peu qualitatif pour ne pas dire décomposé !
Annexes	/

FICHE ACTION N° 03-2

Quartier apaisé cœur de ville échellois

Orientation stratégique	Axe 03 - Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie
Action nom	Quartier cœur de ville apaisé aux Echelles
Action n°	02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Le cœur du centre-bourg des Echelles est la pièce maitresse du projet Petites Villes de Demain « Les Echelles plus qu'un lieu de vie », où se concentre la quasi-totalité des fonctions d'un centre-bourg.</p> <p>Le projet consiste à mettre en dialogue l'ensemble des rues commerçantes par la création d'espaces publics généreux et intégrés en proposant un plan de circulation et des cheminements sécurisés, dans une ambiance paysagère singulière.</p> <p>Pour se faire, la création d'une place d'un village au droit de la future mairie (voir fiche action 04-01) sera privilégiée, en continuité d'un plan circulation unique et espaces partagés où l'équilibre entre les stationnements, les cheminements, le dialogue entre rue commerçante du bas et rues commerçantes du haut, l'accès aux pas de porte de chaque commerce sont recherchés pour permettre de renchérir l'attractivité, l'activité et l'animation du bourg-centre des Echelles.</p>



Partenaires	Etat / Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes : 93 000 € Travaux : 1 240 000 € Aléas : 124 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A solliciter : Etat / Région / Département
Calendrier	Dossiers de subventions : 2025 Lancement de la maîtrise d'œuvre : 2026 Travaux : 2027 / 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface de voiries apaisées Nombre de places de stationnement créés Surface d'ilots verts Pas de porte commerciale rendu accessible et sécurisé
Conséquence sur la fonction de centralité	Un village « apaisé » et un centre bourg attractif où l'essentiel des services, des commerces, des espaces paysagers composera une « note » assez particulière, à l'image de ce qui a été réalisé sur Rivière'Alp, mais dans une autre partition.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 03-3

Entre Allobroges et Via Chartreuse, la mobilité s'invite à nous

Orientation stratégique	Axe 03 - Faciliter les mobilités actives et assurer les connexions entre villes et quartiers de vie
Action nom	Entre Allobroges et Via Chartreuse, il n'y a qu'un pas pour la mobilité !
Action n°	03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Situé à deux pas du Guiers, de la base de loisirs Rivière'Alp et du quartier Francisque Viard, la rue des Allobroges présente des caractéristiques naturelles pour les déplacements doux.</p> <p>Cet atout ne peut se faire qu'en adoptant un nouveau plan de circulation à sens unique pour libérer les surfaces utiles afin de matérialiser et épouser des cheminements non motorisés en direction d'îlots de tiers lieux remarquables (îlot fraîcheur Rivière'Guiers, îlot récréatif Rivière'Alp, îlot festif Francisque Viard).</p> <div data-bbox="491 1205 1476 1937" data-label="Image"> <p>L'ALLOBROGE DES TIERS LIEUX VIVANTS</p> <p>Plan de circulation modifié Liaisons douces favorisées</p> <p>RIVIERE'ALP - VIA CHARTREUSE ENTRE-DEUX-GUIERS</p> <p>CONNECTION QUARTIERS VIARD / JEAN MOULIN / MAILLET ... CONNEXION LAC SAUGET / PROJET VIA- 6 LACS</p> </div>
Partenaires	Etat / Région / Département



Dépenses prévisionnel/définitif	Chiffrage à faire
Plan de financement prévisionnel / définitif	A travailler
Calendrier	A travailler en lien avec l'avancement des autres projets
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surfaces dédiées aux déplacements non motorisés Nombre de quartiers connectés
Conséquence sur la fonction de centralité	Un village « apaisé » pour lequel la rue des allobroges participe à l'habillement des lieux et favorise les déplacements doux en direction du Guiers et d'Entre-Deux-Guiers.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 04-1

Réaménagement de la Mairie dans l'ancienne Commanderie

Orientation stratégique	Axe 04 - Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire
Action nom	Réaménagement de la Mairie dans un ancien bâtiment classé « La Commanderie » en cœur de ville
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>La Commanderie, édifice prestigieux, Monument Historique inscrit le 16 octobre 1930, est un témoin important de l'histoire locale et de la présence des Commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem installés aux Echelles sous l'impulsion de la princesse Beatrice de Savoie (1198-1267).</p> <p>Le bâtiment actuel situé au centre-bourg date du XVII^e siècle et a subi de nombreuses transformations : incendie puis reconstruction de 1710, transformation en mairie et logements d'instituteurs en 1862.</p> <p>Aujourd'hui la salle de conseil et la bibliothèque municipale sont encore dans le bâtiment de la Commanderie. Les services de la Mairie sont depuis 2006 dans l'ancien "Hôtel du Centre". Le bâtiment historique est fortement dégradé et des travaux doivent impérativement être engagés pour le préserver.</p> <p>Le projet a pour vocation de regrouper tous les services administratifs de la Mairie dans l'ensemble comprenant l'ancienne Commanderie et le bâtiment voisin. Une réflexion doit également être engagée sur le contour de ces services à intégrer (voir fiche action n°03-02) afin de garantir un service de proximité à la population.</p> <p>Le projet a une triple ambition :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Restaurer et valoriser un patrimoine historique remarquable pour accueillir de nouveau la mairie dans un lieu central, facilement accessible aux citoyens, qui offre une vue sur la commune et renforcera son potentiel touristique. . Donner à la tour historique un usage touristique et / ou culturel.



	<p>. Créer un équipement administratif adapté aux besoins du XXIème siècle.</p> <p>Le CAUE a accompagné la commune en 2021 et 2022 sur une étude de faisabilité et a aidé au recrutement d'un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le cabinet retenu en septembre 2022 est : ABAMO.</p> <p>Par ailleurs, le déménagement de la Mairie dans les locaux de la Commanderie permettra, à terme, de retrouver une surface commerciale intéressante sur les locaux actuellement utilisés (voir fiche action n°02-01).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> 
Partenaires	Etat / Région / Département Fondation du Patrimoine CAUE / EPFL
Dépenses prévisionnel/définitif	Acquisition foncière réalisée : 401 000 € HT Etudes : estimation – entre 555 000 € HT et 600 000 € HT Travaux : estimation – entre 2 200 000 € HT et 2 400 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Recrutement d'un AMO : juillet 2022 Procédure d'acquisition foncière en lien avec l'EPFL : janvier à octobre 2022 Recrutement d'une équipe de maîtrise d'ouvrage : 1er semestre 2023 Demande de subventions : fin 2023 Lancement des marchés de travaux : Fin 2023 – début 2024 Travaux : 2024 à 2026

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des acquisitions foncières Recrutement d'une équipe de maîtrise d'ouvrage Réhabilitation de la Commanderie
Conséquence sur la fonction de centralité	Un centre administratif dans un lieu unique en plein centre bourg pour accueillir les administrés de la commune et du territoire pour les services mutualisés dans un bâtiment historique chargé d'histoires.
Annexes	/

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 04-2

Traitement de façades au cœur du bourg centre échellois

Orientation stratégique	Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire
Action nom	Façade soignée, village retoiletté !
Action n°	02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Dans le prolongement du Master Plan Guide de la commune des Echelles et actions prioritaires, le lancement d'une étude des façades a été engagé avec l'architecte urbaniste Atelier Ritz.</p> <p>Cette mission consiste à diagnostiquer la valeur patrimoniale de chaque façades présentes le long des principales rues patrimoniales du bourg ancien des Echelles afin de révéler un plan façade en cohérence avec le quartier hôtel de ville des Echelles.</p> <p>Il s'agit surtout de proposer aux propriétaires un accompagnement privilégié et personnalisé pour que chacun participe à sa manière à l'embellissement du centre-bourg des Echelles (conseils et instruction, aides financières) et valorise leurs biens patrimoniaux.</p> <p>Précisément aux Echelles, on note plusieurs façades en souffrance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quartier Francisque Viard : 7 façades - Quartier Hôtel de ville : 21 façades
Partenaires	Etat / Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	8 840 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	<p>Carnet de repérage photographique : fin 2022</p> <p>Guide technique et esthétique : 2023</p> <p>Accompagnement : 2024 et années suivantes</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de façades accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	L'habillage des façades, enseignes et vitrines sont autant d'éléments visuels qui participent à la valeur d'un lieu. Un village « bien habillé » vaut mieux qu'un village « mal habillé ». La beauté est souvent gage d'attractivité ...
Annexes	/

FICHE ACTION N° 04-3

Les Echelles, ville « Fraicheur » et Ville « Tiers Lieux »

Orientation stratégique	Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publiques en cohérence avec l’environnement et l’identité du territoire
Action nom	Les Echelles, ville fraicheur et de tiers lieux
Action n°	03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune des Echelles
Description de l’action	<p>La commune des Echelles jouit d’un patrimoine local remarquable pour le moins peu révélé à l’exception de la base de loisirs Rivière’Alp qui a fait l’objet d’un aménagement paysager et architectural très soigné et en rapport avec la nature.</p> <p>Le Master Plan Guide des Echelles a cette vocation de réveiller des sites et/ou patrimoines endormis en proposant une palette d’aménagement de sites placettes très singulières.</p> <p>En effet, le cap Rivière’Guiers, le square fraicheur Rivière’Alp, le cap panoramique du Menuet sont autant d’éléments de curiosité qui viendront renforcer l’attractivité du centre bourg en proposant pour chacun de ces espaces des comportements contemplatifs et de ressourcement réel.</p> <p>Une invitation à la déambulation qui naturellement favorise la venue de nouveaux curieux et participe à l’amélioration du cadre de vie pour les habitants des Echelles.</p>
Partenaires	Agora / Parc Naturel Régional du massif de la Chartreuse
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours
Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe / Etat / Région / Département
Calendrier	Suivant opportunité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre de sites requalifiés
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	/



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 04-4

Plan de signalisation et mobilier intégré aux Echelles

Orientation stratégique	Axe 04 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l’environnement et l’identité du territoire
Action nom	Signalétique et mobilier intégré aux Echelles
Action n°	04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune des Echelles
Description de l’action	En cohérence avec la base de loisirs Rivière’Alp, une réflexion sur la signalétique et le mobilier à privilégier doit être lancée pour permettre à terme de requalifier les portes d’entrée des Echelles et son centre bourg historique.
Partenaires	Parc Naturel Régional du massif de la Chartreuse, services route du département
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude en interne
Plan de financement prévisionnel / définitif	A travailler
Calendrier	Relevé de diagnostic : fin 2022 – début 2023 Présentation état des lieux : 2023 Scénarii de traitement : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Rapport état des lieux et essai de traitement
Conséquence sur la fonction de centralité	La signalétique et le mobilier sont en général autant de gage de qualité des espaces publics. La quantité ne fait pas la qualité, l’unicité facilite l’identité !
Annexes	/



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 038-200040111-20221206-22_191-DE

FICHE ACTION N° 05-1

Renforcer l'offre de service publics à disposition des habitants

Orientation stratégique	Axe 05 – Promouvoir des équipements structurants et préserver les services publics pour tous
Action nom	Renforcer l'offre de service publics à disposition des habitants
Action n°	01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>L'offre de service publics sur la commune des Echelles est variée du fait de son statut d'ancien chef-lieu de canton avec les services suivants : une France Service labellisée en 2022 avec une antenne sur Entre Deux Guiers, un dispositif de recueil passeport / carte d'identité, l'école intercommunal portée par le SIVOS du RPI des Echelles qui regroupe 6 communes du territoire, un collège, une bibliothèque communale, une antenne espace jeune : PAJ, une Maison de Santé, une gendarmerie, la poste et le CIAS.</p> <p>1/Implantation des services publics Au vu du plan guide et des projets de réaménagement du centre bourg en lien avec le projet de réhabilitation de la commanderie (voir fiche action 04-01), une réflexion doit être portée sur l'implantation de demain des services publics. Ou devra être installé la France Service, la bibliothèque, usage du bâtiment « le Forum » avec l'aménagement des étages...</p> <p>Une réflexion doit également être menée en lien avec la gendarmerie sur son lieu d'implantation sur la commune. Ils sont actuellement dans un bâtiment qui date de la fin des années 60 et l'offre d'hébergement et d'accueil ne répond plus à la demande et aux exigences d'aujourd'hui.</p> <p>2/Développement de l'offre de service La demande autour de la France Service évolue avec un accueil favorable des administrés et une fréquentation en hausse constante. A ce jour, la proposition autour des neuf partenaires nationaux est bien mise en place avec des circuits identifiés. Des partenariats départementaux et locaux sont en train de se développer pour répondre à des besoins spécifiques de la population. Il est important également d'accroître la visibilité sur l'extérieur.</p>



Partenaires	Etat / Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de passages France Service Nombre de partenaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Des services publics identifiés sur la commune avec une offre de proximité permettant de répondre aux besoins de la population sur le bassin de vie.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 05-2

Maison musicale et culturelle Jean Moulin

Orientation stratégique	Axe 05 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l’environnement et l’identité du territoire
Action nom	Maison de la musique et associative Jean Moulin
Action n°	02
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune des Echelles
Description de l’action	<p>Dans les anciens locaux des services techniques, la requalification des lieux en espace culturel et associatif au cœur du quartier Jean Moulin prend tout son sens.</p> <p>Le projet participatif (démarche de projet co-constructive menée avec les associations) a permis d’aboutir sur un programme optimisé qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des salles adaptées à la musique et/ou à d’autres activités associatives, - Aménager un lieu où le bâtiment est généreusement ouvert sur l’extérieur, - Ré user les anciens garages en boxs associatifs, <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; justify-content: space-around;">     </div>



Partenaires	Associations
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes : 47 351 € Travaux : 311 804 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe Etat : 115 201 € Région : 39 150 € Département : 111 000 €
Calendrier	Maitrise d'œuvre : 2023 Travaux : 2024 / Début 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface culturelle créée Bâtiment performé
Conséquence sur la fonction de centralité	La culture partagée, source de bien être, d'épanouissement et de cadre de vie amélioré.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 05-3

Salle des fêtes au cœur d'un quartier renaturé Francisque Viard

Orientation stratégique	Axe 05 – Valoriser le patrimoine et les espaces publics en cohérence avec l'environnement et l'identité du territoire
Action nom	Salle des fêtes des Echelles au cœur du quartier Francisque Viard
Action n°	03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune des Echelles
Description de l'action	<p>Au cœur du quartier Francisque Viard qui regroupe la maison de santé et la salle des fêtes communale, le Master Plan Guide échellois a révélé tout l'intérêt de recomposer l'espace public autour de la salle des fêtes d'une part (notion de jardin mémoire et d'ilots fraîcheur) et permettre d'autre part de jouer une carte mobilité intéressante (Parking Relais + Parking enseigne).</p> <div data-bbox="485 1120 1436 1758" data-label="Image"> </div> <p>Trait d'union entre le quartier Jean Moulin, le quartier de l'hôtel de Ville et la rue des Allobroges, cet ensemble se veut généreux en espace vert (notion d'ilot fraîcheur) et exemplaire en termes de déplacement sécurisé (parvis, cheminements non motorisés...).</p>



Partenaires	Région / Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Couverture de la salle des fêtes : 78 601 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région -bonus ruralité : 34 585 € Département à solliciter pour 2023 : 28 296 €
Calendrier	Travaux toiture : 2023 Travaux quartier Jean Moulin : non défini
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Patrimoine communal rénové
Conséquence sur la fonction de centralité	La salle des fêtes est un des lieux festifs pour le territoire et mérite à terme un traitement qualifié de ses abords qui présentent de véritables atouts (espace ressourcement, parking relais, proximité centre-bourg...).
Annexes	/